



Pays des Landes de Gascogne



-  Bazas
-  Captieux
-  Gabarret
-  Grignols
-  Labrit
-  Morcenx
-  Pissos
-  Roquefort
-  Sabres
-  Sore
-  Villandraut
-  Villeneuve de Marsan

**Pour un Pays vivant,
attrayant et accueillant**

- Les Orientations Stratégiques -



Crédits photos :

Pays des Landes de Gascogne, Parc Naturel des Landes de Gascogne, CDT 40, Pixtal, Hemera.

Sommaire

Un projet pour un développement efficace et maîtrisé (Orientations Stratégiques)

p 5

- **L'espace : enjeu et fondement du développement**
- **Les ressources du territoire : base d'une économie riche et diversifiée**
- **La proximité : moyen de cohésion sociale**
- **La coopération : méthode pour la mise en oeuvre de la Charte**

Table des Matières

p 83

Pays des Landes de Gascogne

Pays des Landes de Gascogne



➤ *« Quels acteurs pour quel développement local ? »*

« Le développement local s'apparenterait à la manière dont, à un moment donné de leur histoire, les hommes s'implantent sur un territoire, l'aménagent et transforment le paysage, en exploitent les ressources, mais aussi s'organisent pour sa gestion comme pour la vie collective, innovent, échangent, gèrent les conflits inévitables, inventent des rites et des symboles, et peu à peu génèrent une culture du territoire »

J.P Prod'homme, économiste



**« Un projet pour
un développement
efficace et maîtrisé »**

- Orientations Stratégiques -

Pays des Landes de Gascogne
Pays des Landes de Gascogne



La Charte du Pays des Landes de Gascogne et son projet de développement n'arrivent pas sur un terrain vierge. Au contraire c'est un territoire fertile, au terreau riche d'une histoire qui montre combien les hommes de ce Pays ont su, malgré les bouleversements et les adversités, malgré la vaste superficie de cet espace (4 469 km², 1% de l'espace national) et sa faible population (54 621 habitants) maîtriser et prendre en main leur destin en faisant preuve chaque fois d'originalité, de clairvoyance et d'énergie.

Un projet qui s'inscrit dans un héritage historique

Ce territoire a connu, en un siècle et demi, des initiatives de développement et d'aménagement très particulières et décisives pour l'avenir du territoire. Elles ont eu pour effet de transformer durablement, voire de bouleverser la physionomie de cet espace.

Qui, il y a cent ans à peine aurait pu imaginer que la lande, cette terre humide et pauvre deviendrait cette vaste forêt artificielle et cultivée jouant un rôle primordial dans l'économie régionale? Qui aurait pu imaginer qu'en quelques décennies le berger deviendrait ouvrier forestier, que le propriétaire deviendrait sylviculteur, industriel? Qui aurait pu imaginer qu'en si peu de temps les caractéristiques ancestrales de ce territoire seraient fondamentalement transformées, faisant de ses habitants des pionniers d'une nouvelle ère, que certains ont désigné comme l'ère de « l'arbre d'or » ?

Le temps de l'arbre d'or est passé. Comme partout ailleurs, l'exode a frappé ; mais il a ici été accéléré par des phénomènes naturels imprévisibles : les grands incendies du milieu du XXème siècle ont en effet porté un coup fatal à la société agro-sylvicole (qui avait elle-même succédé à la société agro-pastorale du XIXème siècle), avec notamment la disparition du gemmage.

Malgré toutes ces adversités de nouvelles initiatives, certes de moindre ampleur, ont vu le jour : c'est le cas notamment de l'apparition de la maïsiculture industrielle, qui s'est traduite par une nouvelle modification du paysage et de l'économie du territoire. Comme à chaque fois, le territoire a su s'adapter et intégrer ces évolutions.

Un projet qui prolonge une action volontariste

Plus récemment dans les années soixante-dix, les responsables locaux ont su une nouvelle fois faire preuve d'esprit avant-gardiste pour s'attaquer au crucial problème démographique du territoire et donc à sa survie comme espace social.

Ils ont compris, bien avant d'autres, que pour des territoires faiblement peuplés il n'y avait d'issue que collective, que la première des priorités n'était pas d'attendre des solutions venues d'ailleurs, mais au contraire de fonder son action sur la valorisation de ses propres ressources.

Ainsi, avant que n'existent des dispositifs de soutien au développement local, le territoire s'organisait pour entreprendre une démarche volontariste de revitalisation, initiant une des toutes premières démarches de développement local en Aquitaine. Ainsi crée-t-il lui-même ses propres outils, comme le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne en 1970 et l'AIRIAL en 1980, et inscrit-il leur action dans la durée.

Le souvenir de l'effervescence des années 1970 et du début des années 1980, où se mobilisaient localement élus, techniciens, acteurs de toute nature, est toujours vivace. Par leur énergie, leur volonté, leur méthode de travail, le foisonnement de leurs réflexions,

Pays des Landes de Gascogne
Pays des Landes de Gascogne



ils faisaient la preuve de la valeur des ressources de ce territoire et insufflaient un nouveau dynamisme. Ainsi le territoire, par la force de ses acteurs, solidaires pour le défendre, solidaires dans le projet, allait tout au long des années 1980 et 90 bénéficier de soutiens financiers pour favoriser sa revitalisation.

Enfin, dès 1999, avant même la promulgation de la loi sur les Pays, les élus et les techniciens entreprenaient en interne un vaste chantier sur l'état des lieux du territoire, afin de préparer un nouveau projet.

Tout cet acquis constitue aujourd'hui de solides fondations, pour bâtir ensemble un avenir durable.

Un projet qui ouvre de nouvelles perspectives

C'est donc sur des bases solides, construites collectivement par les responsables et les habitants de ce territoire, que tout naturellement viennent s'inscrire la démarche Pays et le projet de Charte.

Pour le Pays des Landes de Gascogne, la loi sur les Pays ne bouleverse rien, mais vient simplement consolider une démarche déjà ancienne, en lui apportant une reconnaissance institutionnelle et des moyens nouveaux. Le projet de Charte, qui repose sur l'analyse de la situation actuelle du Pays et de ses évolutions prévisibles, a l'unique ambition de lui faire franchir collectivement une autre étape, pour faire face à de nouveaux défis auxquels il est désormais confronté.

Aujourd'hui les caractéristiques territoriales ont changé. Il y a encore peu de temps, le territoire subissait l'exode, désormais la population qui s'y installe est de plus en plus nombreuse. La population locale, qui progresse, a des attentes nouvelles. L'espace, l'un de ses atouts majeurs, est de plus en plus convoité, parfois pour des intérêts contradictoires. Ces phénomènes ne feront que s'amplifier dans les années à venir.

L'enjeu majeur que se fixent désormais les responsables locaux, est de maîtriser la gestion de cet espace au plan local, tout en ayant un projet de développement ambitieux, à savoir doubler sa population en une génération, soit atteindre 20 habitants au km², base à partir de laquelle la dynamique de développement s'auto-alimente pour devenir cercle vertueux.

La Charte du Pays, qui associe toutes les forces vives du territoire, doit fortement y contribuer. Elle formule la vision qu'ont les acteurs locaux de leur territoire pour les dix prochaines années et fixe les orientations prioritaires sur lesquelles ils sont prêts à faire porter leurs efforts.

Quatre axes d'intervention complémentaires seront mis en œuvre pour répondre à cette nouvelle ambition :

- 1- Faire de l'espace un véritable vecteur de développement pour un territoire durablement équilibré.*
- 2- S'appuyer sur les ressources du territoire pour développer une économie riche et diversifiée.*
- 3- Répondre aux attentes des habitants de ce vaste territoire en améliorant l'accès aux équipements et services.*
- 4- Mettre en place une organisation territoriale participative, afin de garantir une appropriation du projet Pays.*

Pays des Landes de Gascogne

Pays des Landes de Gascogne

➤ *A travers Landes...*

« Voulez-vous prendre de la lande d'autrefois une idée d'ensemble assez exacte ? Placez-vous par la pensée, au centre d'une table ronde. L'horizontalité parfaite, surprenante même, étant la caractéristique du sol landais, vous voilà déjà, rien qu'en jetant autour de vous un regard circulaire, nanti de la notion essentielle.

Sur cette surface plane et une, semez maintenant par ci, par là, quelques toits rouges et autant de toits gris, les premiers de tuiles, les seconds de chaume ou de bruyère, tantôt solitaires, tantôt ramassés en un voisinage moyen, par groupes de deux, trois ou quatre. Inutile de dire qu'il n'y a pas ici l'ombre d'une habitation humaine et que ces toits rouges ou gris ne sont que les parcs où s'abritent les troupeaux. Il arrivera souvent que nous serons à plusieurs lieues de tout village, de tout quartier, de tout lieu habité, et dans ce cas, la description est déjà complète, pourvu que vous vouliez bien prendre la peine d'éloigner ces toits à des distances telles qu'ils ne vous apparaissent plus que comme des points minuscules de couleur rougeâtre et de forme indécise. Le rebord de la table ronde sera le pourtour de l'horizon, lequel est nu.

En résumé, le ciel immense, directement appuyé sur la terre vide, plus votre individu, assez embarrassé de votre dignité ; voilà les seuls éléments du paysage ; et l'on conviendra qu'il n'est pas chargé. Je vous donne ma parole que ce spectacle et cette situation procurent au plus sceptique des sensations d'un ordre peu ordinaire.

Et si je parle des levers et des couchers de soleil, des levers de la lune, des splendeurs du ciel, de la grandiose beauté des nuits étoilées, je doute que sous un autre ciel, on sente de plus étranges et grandioses poèmes.

A cela, ajoutez la saveur de l'intimité locale...

Maintenant, pour nous placer dans une situation plus normale, supposons que nous sommes en vue d'un village. C'est une masse de verdure sombre, réduite par l'immensité qui l'environne, aux proportions d'une miniature. Des chênes, quelques champs... En avant-garde, quelques quartiers, à savoir une maison basse, un ou deux » bourdotes « un parc, des chênes, plus rien... Près de soi, les chemins blancs sur le sol ras, qui fuient vers l'infini...»

*Félix Arnaudin, folkloriste, ethnologue, linguiste, historien, photographe, écrivain
Né et mort à Labouheyre (1844-1921)*

L'ESPACE : ENJEU ET FONDEMENT DU DEVELOPPEMENT



Reconnaitre et préserver l'espace

Adapter et maîtriser l'espace habité

Organiser et qualifier l'espace économique

Pays des Landes de Gascogne
Pays des Landes de Gascogne



L'ESPACE : ENJEU ET FONDEMENT DU DEVELOPPEMENT

L'espace est la caractéristique principale du Pays, comme le révèle le chiffre très élevé de la superficie moyenne communale (40,3 km²), deux fois et demi supérieure à celle de l'Aquitaine. Ce vaste espace n'a pourtant jamais été « vide ». Au contraire, la présence humaine, bien que moins dense aujourd'hui, a toujours été effective. Jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, la totalité du territoire était peuplée, grâce à un mode d'habitat en quartiers. Cette forme particulière d'occupation de l'espace, qui a fortement conditionné les modes de vie et forgé l'identité du territoire, s'est avérée être un handicap lourd au moment de la mise en place des grandes infrastructures modernes comme l'électrification, l'eau courante, le téléphone. Ainsi, faute d'avoir pu être desservis, beaucoup de quartiers parmi les plus isolés ont totalement disparu, tandis que leurs habitants quittaient la région.

Les coûts importants de gestion d'un tel territoire sont évidemment toujours d'actualité. Ils représentent une réelle contrainte et orientent de ce fait les choix d'aménagement. Néanmoins, dans un contexte général où l'espace, désormais denrée rare, se trouve élevé au rang de valeur, cette contrainte se double d'une réelle ressource pour le Pays.

Cet espace doit aujourd'hui être considéré comme un allié sur lequel peut s'appuyer une démarche de reconquête, tout en restant vigilant à la préservation de sa valeur. Sa mise en valeur doit être ainsi maîtrisée, afin de déjouer les pièges d'un accueil tout azimut, pouvant se révéler à terme dévalorisant, voire destructeur.

C'est pourquoi, le projet de charte s'organise autour de cette ressource essentielle et unique et se donne comme objectif prioritaire d'identifier sa valeur et s'accorder sur ses références, de la faire connaître et reconnaître, d'en contrôler sa gestion en maîtrisant au mieux ses affectations ; autant de conditions essentielles pour un développement durable de ce territoire.

« L'espace est la caractéristique principale du Pays, ... C'est pourquoi le projet de charte s'organise autour de cette ressource essentielle et unique ... »

Pays des Landes de Gascogne
Pays des Landes de Gascogne

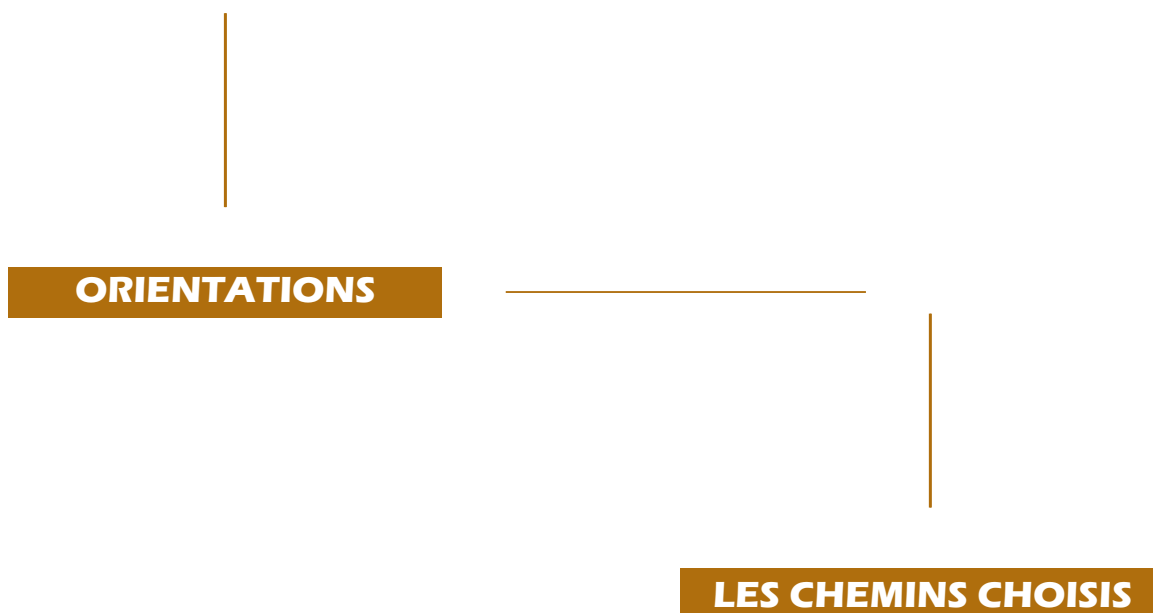


L'ESPACE : ENJEU ET FONDEMENT DU DEVELOPPEMENT

➤ Reconnaitre et préserver l'espace

La forêt, tel un écrin, contient en son sein une diversité patrimoniale qui constitue le cadre de vie du Pays. Le patrimoine naturel (forêt de pin et de chênes, cours d'eau et forêts galeries, zones humides, étangs, lagunes...), architectural (fermes armagnacaises, bazadaises, landaises, églises et châteaux clémentins, bastides, petit patrimoine agricole...), paysager (airiaux, vignobles, clairières, prairies...) est une richesse pour le territoire, participe à son attractivité, et forge sa cohésion, par sa variété et ses caractéristiques particulières.

Sa valorisation, source de dynamisme, nécessite au préalable une bonne connaissance et reconnaissance de sa singularité afin de la faire partager et de mieux en tenir compte dans les choix d'aménagement et de développement du territoire. Le développement durable et équilibré du Pays ne pourra pas se faire sans une appropriation par chaque habitant de ces atouts naturels.



L'ESPACE : ENJEU ET FONDEMENT DU DEVELOPPEMENT

Reconnaitre et préserver l'espace

ORIENTATIONS

- *Identifier et s'accorder précisément sur les différentes composantes de notre patrimoine (forêt, milieux et sites naturels, airiaux, ressources en eau, patrimoine bâti...), et en reconnaître ses valeurs.*

Des paysages composés d'éléments bâtis ou « naturels » disparaissent entraînant une uniformisation de l'espace. Ainsi, pour éviter un appauvrissement du patrimoine du Pays et garder toute son attractivité, nous devons transmettre un espace aussi riche qu'aujourd'hui aux jeunes générations. Cet acte collectif de transmission exige de reconnaître ce qui fonde la valeur du patrimoine.

Par exemple, de récentes études menées sur les airiaux contribuent à mieux connaître les caractéristiques des maisons à ossature bois (le plus souvent) et leur évolution architecturale au fil du temps. Ces études facilitent de la sorte la préservation de la qualité de ce patrimoine et donnent le fil conducteur d'éventuelles transformations.

Le Parc Naturel Régional, le Pays et les collectivités locales soutiendront ou mèneront des études et organiseront des rencontres afin de mieux diffuser les connaissances (à travers des colloques, des expositions...).

- *Transmettre ces valeurs auprès des habitants, des élus, des acteurs économiques : « éducation » au territoire.*

A partir d'un référentiel, les collectivités locales, en partenariat avec les associations, pourront développer des outils pédagogiques pour partager les connaissances, les références du territoire (livrets pédagogiques, formations à destination des professionnels de la construction...).

Ce référentiel constituera aussi le socle sur lequel viendront s'appuyer les documents d'urbanisme (P.L.U, cartes communales,...).

Les collectivités locales porteront le souci de vulgariser le référentiel grâce à une large diffusion en suivant l'exemple du livret d'accueil remis à chaque propriétaire des lotissements arial.

- *Agir pour préserver les valeurs de l'espace.*

Des fonds et des dispositifs d'aides soutiendront des projets exemplaires qui préservent des éléments patrimoniaux (naturels, bâtis...). Ces dispositifs pourront aussi contribuer à l'émergence de nouvelles formes architecturales ou d'expériences innovantes, en matière d'assainissement par exemple.

L'ESPACE : ENJEU ET FONDEMENT DU DEVELOPPEMENT

Reconnaitre et préserver l'espace

LES CHEMINS CHOISIS

1. *Stimuler et animer des démarches collectives :*

Dans le domaine de l'eau, les collectivités et les habitants peuvent à travers des procédures (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, schémas d'assainissement) mieux gérer la ressource en eau quantitativement et qualitativement parlant ainsi que les milieux humides sans oublier de favoriser la création de ressources en eau, en particulier pour le Bas-Armagnac. Ces procédures permettent de débattre localement des pratiques en cours et de définir des codes de conduite, pour continuer de bénéficier d'une eau abondante et de qualité.

Un S.A.G.E sur le bassin versant de la Leyre est en cours, d'autres pourraient être menés pour les bassins versants du Ciron, du Beuve, du Midou et de la Douze.

Dans le domaine environnemental, les plans paysages permettent de caractériser les lieux, de les représenter à travers les occupations humaines, d'analyser certains milieux et d'envisager soit des mesures de conservation, soit des mesures de valorisation.

Dans le domaine de la forêt, le pays s'appuiera sur la dernière loi d'orientation forestière pour mettre en place une démarche de chartes forestières visant à mieux structurer et valoriser les forêts.

2. *Soutenir l'innovation et l'expérimentation*

En créant des dispositifs d'appui comme dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine (fonds de sauvegarde des airiaux et Fonds d'Intervention Architectural et Paysager..) et en partageant des expériences innovantes (notamment en matière d'assainissement selon la filière de traitement : filtres plantés de roseaux à Garein, le problème du traitement des boues, à partir de l'exemple de la station d'épuration de Captieux...).

3. *Intégrer les valeurs de l'espace dans les procédures (Natura 2000, Plan Local d'Urbanisme, cartes communales, Plan Simple de Gestion...)*

A travers des actions de sensibilisation et d'information, des outils de préconisations architecturales et paysagères (éditions, rencontres...).

4. *Diffuser des outils pédagogiques*

A travers des actions de sensibilisation et d'information (colloques, séminaires, expositions), des outils de préconisations architecturales et paysagères (éditions, rencontres...), en suivant l'exemple du travail mené sur les bastides ou le patrimoine industriel qui a donné lieu à une exposition.

Pays des Landes de Gascogne
Pays des Landes de Gascogne



*« La véritable tradition dans les grandes choses n'est pas de refaire ce que les autres ont fait
mais de retrouver l'esprit qui a fait ces grandes choses et qui en ferait d'autres en d'autres temps. »*

Paul Valéry, poète (1871-1945)

L'ESPACE : ENJEU ET FONDEMENT DU DEVELOPPEMENT

➤ Adapter et maîtriser l'espace habité

L'espace constitue un atout précieux pour le Pays, notamment à l'heure où l'on observe un mouvement de population, des centres urbains vers des périphéries de plus en plus éloignées. La situation géographique du Pays, au cœur de l'Aquitaine, à proximité d'agglomérations, va amener de nombreuses personnes à venir y vivre.

De ce fait, le patrimoine bâti existant ne permettra pas d'accueillir l'ensemble des nouveaux habitants, vu le faible taux de vacance (7 % du parc total de logement, taux conforme à la moyenne française). De nouvelles constructions émergeront de terre beaucoup plus nombreuses que par le passé et transformeront inévitablement la physionomie des villages et des quartiers. Le futur paysage du Pays dépendra ainsi des choix architecturaux et urbanistiques qui seront faits dans les années à venir.

Dans ce contexte, il est important d'être rigoureux et attentif aux modes d'occupations de l'espace afin d'éviter une banalisation et de garantir le respect des éléments caractéristiques de l'identité territoriale.

Pour éviter cet écueil, des démarches volontaristes et innovantes sont indispensables et prioritaires dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat. Elles devront également prendre en compte des contraintes liées à la dispersion spatiale de l'habitat qui induit en particulier des coûts de gestion élevés (création et entretien des réseaux...).



ORIENTATIONS

LES CHEMINS CHOISIS

L'ESPACE : ENJEU ET FONDEMENT DU DEVELOPPEMENT

Adapter et maîtriser l'espace habité

ORIENTATIONS

- *Mettre en place un type d'urbanisme original, respectant les réalités physiques et culturelles locales.*

C'est par le biais de l'urbanisme que se traduira la volonté d'une maîtrise et d'une bonne intégration des valeurs défendues par le Pays. Les manières particulières d'habiter, d'occuper l'espace guideront la conception des documents d'urbanisme.

- *Concevoir un type d'habitat mieux intégré, valorisant les ressources naturelles et patrimoniales du territoire.*

Le Pays souhaite mettre en place une politique d'accueil volontariste qui sera amplifiée par l'attractivité naturelle de ce territoire. Toutefois, il ne souhaite pas accueillir à n'importe quel prix. Par conséquent, le Pays initiera, stimulera et soutiendra un type d'habitat nouveau s'intégrant parfaitement dans le tissu existant en s'appuyant sur les valeurs patrimoniales reconnues.

L'ESPACE : ENJEU ET FONDEMENT DU DEVELOPPEMENT

Adapter et maîtriser l'espace habité

LES CHEMINS CHOISIS

5. *Gérer de manière cohérente l'espace.*

Par une généralisation des documents d'urbanisme sur le Pays, de manière coordonnée, reprenant des principes communs définis lors de démarches intercommunales, comme l'ont engagé la communauté de communes du Pays d'Albret et la communauté de communes du Pays Paroupian. Cette démarche pourra s'inscrire à terme dans un Schéma de COhérence Territoriale (SCOT).

Par l'amélioration de l'attractivité des centres bourgs, en s'appuyant sur des valeurs identitaires, pour des opérations de résorption de la vacance, et de requalification des espaces publics (les places et la qualité du végétal, les matériaux, le mobilier urbain, la circulation des personnes) qui participent à la qualité paysagère de l'espace et représentent la vitrine apparente des communes.

Par exemple, l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat du Sud-Gironde, en cours actuellement, met l'accent sur la vacance dans les centres-bourgs, avec une opération exemplaire pour la ville de Bazas.

Par la structuration d'une mission urbanisme du Pays.

Par une meilleure maîtrise du foncier à des fins d'habitat, dans les bourgs ou à proximité, qui pourrait se traduire par la mise en place de dispositifs de soutien.

6. *Expérimenter et soutenir des projets pilotes.*

Par la conception et la création d'infrastructures mieux intégrées dans le domaine de l'habitat (lotissement type arial, règlement de lotissement faisant référence à des valeurs identitaires, en s'appuyant sur les exemples réalisés ou en cours de Garein, Labrit, Morcenx, Retjons, Giscos).

Par l'innovation dans la conception de l'habitat en travaillant sur une offre plus identitaire pour le territoire (en suivant par exemple la démarche de Haute Qualité Environnementale, expérimentée par la commune de Captieux, pour les gîtes nature de l'airial de Marahans ; en promouvant le bois de pin dans la construction avec le Plan National Bois Construction ; en définissant une charte qualité habitat de Pays...).

Par des formations interprofessionnelles (chantiers école...).

Pays des Landes de Gascogne
Pays des Landes de Gascogne



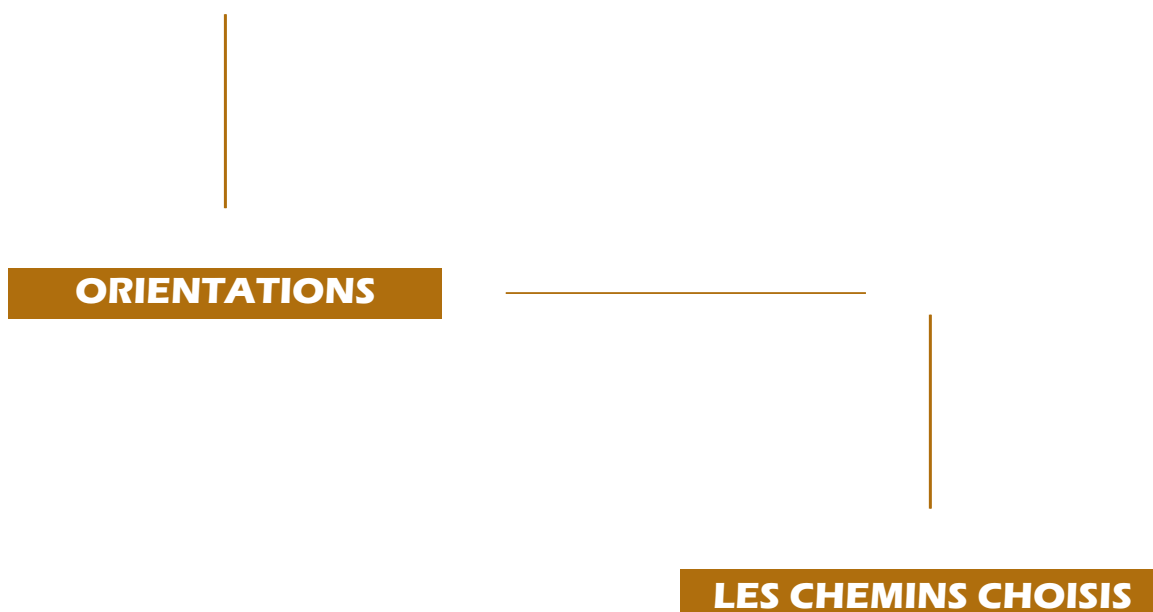
L'ESPACE : ENJEU ET FONDEMENT DU DEVELOPPEMENT

➤ Organiser et qualifier l'espace économique

Le Pays possède de nombreux atouts pour un entrepreneur : un vaste espace, une bonne desserte routière, un massif forestier de production, un patrimoine culturel et naturel riche, des hommes de qualité. Ainsi le Pays est susceptible d'accueillir de nouvelles entités économiques.

Toutefois, pour éviter des conflits entre les différents usagers de cet espace (habitants, autres acteurs économiques), il convient de préparer l'implantation de ces nouvelles entités, tout comme de s'assurer de la bonne intégration de leurs projets dans l'espace, au point de vue environnemental et paysager.

Quant aux projets de développement des entreprises installées sur le territoire (industrielles, forestières, agricoles...), le Pays s'engage à les appuyer dans leurs démarches qualitatives et environnementales.



L'ESPACE : ENJEU ET FONDEMENT DU DEVELOPPEMENT

Organiser et qualifier l'espace économique

ORIENTATIONS

■ *Mieux insérer les activités économiques dans l'espace.*

Sur le plan géographique

Jusqu'à présent, les entreprises se sont installées où elles ont pu. Dorénavant, au regard de la disponibilité foncière, il est indispensable de mieux penser l'intégration des activités économiques (industrielles, agricoles, forestières...), au regard des réseaux existants et des valeurs que nous voulons préserver et promouvoir.

Sur le plan environnemental

Une de ces valeurs de référence est le respect de l'environnement, qui peut se traduire par une conception de bâtiments et une intégration spatiale soignée, ainsi que le traitement des nuisances et pollutions éventuelles... Cette meilleure intégration devrait éviter les conflits d'intérêt entre les zones d'activités et d'habitat, ainsi qu'entre les différents secteurs (industrie / tourisme, agriculture / sylviculture).

Le Pays veillera à ce que les évolutions des espaces économiques soient plus maîtrisées, en terme d'impact sur les milieux, en terme de compatibilité par rapport à l'habitat et la proximité des centres bourgs, en terme de défrichement.

■ *Mieux organiser et améliorer la desserte pour mieux mobiliser les ressources forestières*

L'importance de la matière première disponible et son étendue nécessite pour son exploitation un réseau de voirie dense et en bon état, dont le coût de réalisation et d'entretien ne cesse d'augmenter.

Or, la valorisation de cette ressource forestière s'effectue principalement hors du Pays et alimente tout un pan de l'économie régionale. En revanche, le poids des investissements des infrastructures, qui permet la mobilisation de cette ressource, est principalement supporté par le tissu local. Cette charge financière, accentuée par la tempête de 1999, pèse de plus en plus lourdement sur les budgets communaux et intercommunaux.

Des solutions, pour atténuer cette charge, sont à rechercher, sous peine de voir se détériorer la qualité de ces infrastructures et rendre plus coûteux la mobilisation de la ressource. En outre, un effort de rationalisation des réseaux est à rechercher à l'échelle du Pays.

L'ESPACE : ENJEU ET FONDEMENT DU DEVELOPPEMENT

Organiser et qualifier l'espace économique

LES CHEMINS CHOISIS

7. *Concevoir des espaces d'accueil d'entreprises intégrant les valeurs du territoire.*

Elaboration d'une charte qualité du Pays qui permettra de qualifier ou requalifier les zones d'activités en prenant en compte le respect de l'environnement (intégration environnementale des entreprises : déchets, effluents, qualification architecturale et paysagère...)

La Z.A.C de la communauté de communes de la Haute Lande à Labouheyre et la zone d'accueil d'entreprises de la communauté de communes de Pissos à Liposthey constituent les premiers exemples allant dans ce sens, en particulier par rapport à l'intégration paysagère de ces zones.

8. *Elaborer un schéma prévoyant, en fonction de l'existant, les zonages propices à l'aménagement de pôles d'activités.*

Elaborer un schéma prévoyant, en fonction de l'existant, les zonages propices à l'aménagement de pôles d'activités, et mettant en exergue les zones à densifier (celles où le tissu d'entreprises est particulièrement ténu ou bien menacé par des cessations d'activités), en s'appuyant sur un Système d'Information Géographique et les informations des documents d'urbanisme.

9. *Soutenir les professionnels qui s'engagent à concevoir des projets intégrant les valeurs du territoire.*

- Contrats d'Agriculture Durable (C.A.D) s'appuyant sur les spécificités des terroirs du Bazadais, de l'Armagnac et de la Haute-Lande.
- Charte forestière, schémas de desserte forestière, inventaire exhaustif quantitatif et qualitatif des réseaux existants et évaluation des coûts de gestion.
- Certification environnementale (iso 14001), certification de la qualité (iso 9002) ...

10. *Rechercher, mettre en œuvre des expérimentations et les partager sur l'ensemble du Pays.*

Comme dans le domaine des effluents et des déchets, à l'instar du projet tecmovar qui associe des industriels et des éleveurs afin de traiter les effluents d'élevage.

11. *Mettre en place des mesures incitatives.*

Formations, outils d'information et de sensibilisation.

Pays des Landes de Gascogne

Pays des Landes de Gascogne



➤ Extrait de « Lettrines 2 »

« C'est ici la Cité des Pins, marquée par quelque chose de conquérant, de régulier et de militaire - élevée, recensée, régentée, embrigadée pour lancer ses cohortes et ses manipules à la conquête des sables... »

Julien Gracq, écrivain (1910)

➤ Extrait de « Chez nous »

« Eau-de-vie savoureuse et d'une limpidité admirable, telle que, mirée à bout de bras dans un verre, on ne sait plus où la liqueur finit, où le cristal commence. (...) L'eau-de-vie produite n'est pas encore une eau-de-vie à consommer. Il faut qu'elle se tasse, se fonde, s'amalgame en elle-même dans des fûts en chêne choisi. »

Joseph de Pesquidoux, écrivain (1869-1946)

➤ Extrait de « La gastronomie landaise »

« Le maïs est à la fois consommé par l'homme et par l'animal. L'homme le mange en épis verts, comme des asperges, comme tout autre légume, en grains jeunes grillés, et pétri, sous forme de pains, de galettes et de gâteaux savoureux. Les animaux le mangent en grains et en farine à la basse-cour et à la porcherie, en grains, en farine et en feuille à l'étable et à l'écurie. »

Claude Fayet

LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : BASE D'UNE ECONOMIE RICHE ET DIVERSIFIEE



Rechercher pour développer

Développer pour rééquilibrer

Accompagner pour fédérer

Pays des Landes de Gascogne
Pays des Landes de Gascogne



LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : BASE D'UNE ECONOMIE RICHE ET DIVERSIFIEE

L'avènement d'une économie locale forte, productrice de richesse et d'emploi, représente un enjeu majeur, partagé par tous les territoires en attente de développement. Pourtant, la façon d'appréhender et de traiter cet enjeu peut s'avérer très différente selon les sites, puisqu'au choix d'une politique de développement économique président des valeurs fondamentales et une stratégie globale énoncées par les responsables locaux.

Pour le Pays des Landes de Gascogne, une conception claire a été établie : le développement économique doit servir le dessein général de croissance démographique du territoire, et doit donc avoir pour fondement et pour objectif la valorisation durable des ressources locales. Ainsi, la " sphère économique " n'est pas appréhendée sui generis, mais bien comme un élément susceptible de contribuer au processus de revitalisation du territoire, notamment par le biais des emplois permettant de fixer ou d'attirer des habitants.

Pour mettre en œuvre cette stratégie de développement économique, et ainsi accéder à une économie réellement intégrée au territoire, dans le même esprit que les orientations de la Charte du Parc Naturel Régional, il est nécessaire d'agir simultanément sur l'identification et la structuration des activités à accueillir ou développer, ainsi que sur la création d'une dynamique territoriale mobilisant l'ensemble des acteurs locaux.

« Pour le Pays des Landes de Gascogne, ..., le développement économique doit servir le dessein général de croissance démographique du territoire, et doit donc avoir pour fondement et pour objectif la valorisation des ressources locales. »

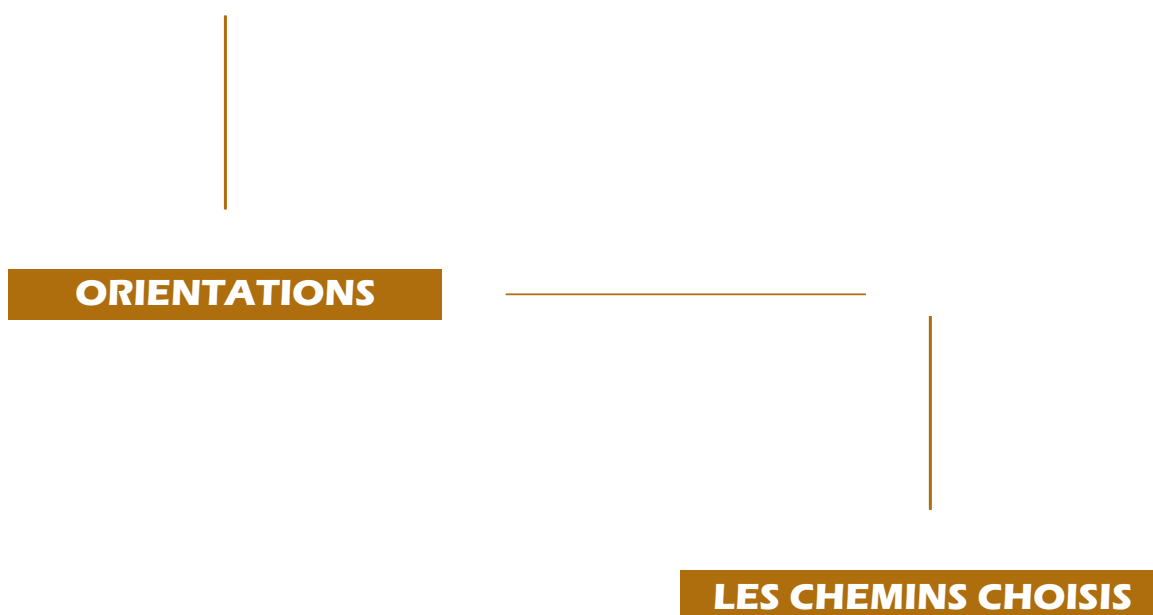
Pays des Landes de Gascogne
Pays des Landes de Gascogne



LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : BASE D'UNE ECONOMIE RICHE ET DIVERSIFIEE

➤ Rechercher pour développer

Les caractéristiques naturelles, humaines et culturelles du Pays constituent autant de ressources pouvant être exploitées économiquement. Cependant, pour fonder une démarche de développement économique sur de telles ressources, il est nécessaire au préalable de mieux les connaître, de déterminer précisément les potentiels qu'elles représentent, d'expérimenter et de structurer une politique concertée de création d'activités, d'aider à la certification de ces nouveaux produits ou process.



LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : BASE D'UNE ECONOMIE RICHE ET DIVERSIFIEE

Rechercher pour développer

ORIENTATIONS

- *Identifier les ressources locales et leur potentiel de développement économique (ressources humaines / savoir-faire spécifiques, produits, paysages, image et culture...).*
- *Identifier des secteurs d'activités à développer en priorité : activités actuellement peu ou pas présentes ou correspondant à l'identité du territoire.*
- *Expérimenter, pour valider les idées innovantes et aider à leur reconnaissance.*

LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : BASE D'UNE ECONOMIE RICHE ET DIVERSIFIEE

Rechercher pour développer

LES CHEMINS CHOISIS

12. *Mettre en œuvre des études et des programmes de recherches concernant la valorisation des ressources locales*

Il y a 20 ans de cela, un programme de recherches et d'études avait permis la création d'une filière piscicole et d'une entreprise d'extraction d'essences naturelles, à partir de ressources territoriales non valorisées jusque là.

A partir de cette expérience, un nouveau programme de recherche et d'études sera lancé. Tous les secteurs d'activités sont concernés par ce programme de recherche qui sera mené en partenariat avec les organismes institutionnels et des bureaux d'études.

Une étude sera menée sur les niveaux de qualification, les compétences et savoir-faire des demandeurs d'emplois et des jeunes du Pays (en cours d'études ou non) afin de mieux connaître leur possibilité d'insertion dans le tissu économique local.

Un travail a été effectué par exemple, avec la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle pour valoriser les ressources humaines féminines. L'objectif consistait à évaluer les potentialités de créations d'activités des femmes en Haute Lande et de les accompagner dans la réalisation de leurs projets.

13. *Soutenir des expérimentations et des projets pilotes*

Afin de valider ou d'invalider les résultats des études et des programmes de recherche, le Pays encouragera les expérimentations et les projets pilotes.

A Argelouse, par exemple, une pisciculture de poissons ornementaux s'est installée pour utiliser les sources d'eaux chaudes du village.

14. *Mettre en place un dispositif d'aides à la certification de produits ou process innovants*

Certains projets pilotes ou expérimentations seront portés par des PME. Afin de les aider dans la reconnaissance de leurs process ou produits innovants, le Pays les aidera dans leurs démarches de certification (par exemple, par la création d'un fonds spécifique).

Pays des Landes de Gascogne
Pays des Landes de Gascogne



➤ *« Développement local et ressources locales : vers une redéfinition du concept de ressources locales » - Bulletin de la société languedocienne de Géographe, juillet-décembre 1987*

« La désignation d'une ressource résulte d'une interprétation c'est à dire d'un choix. »

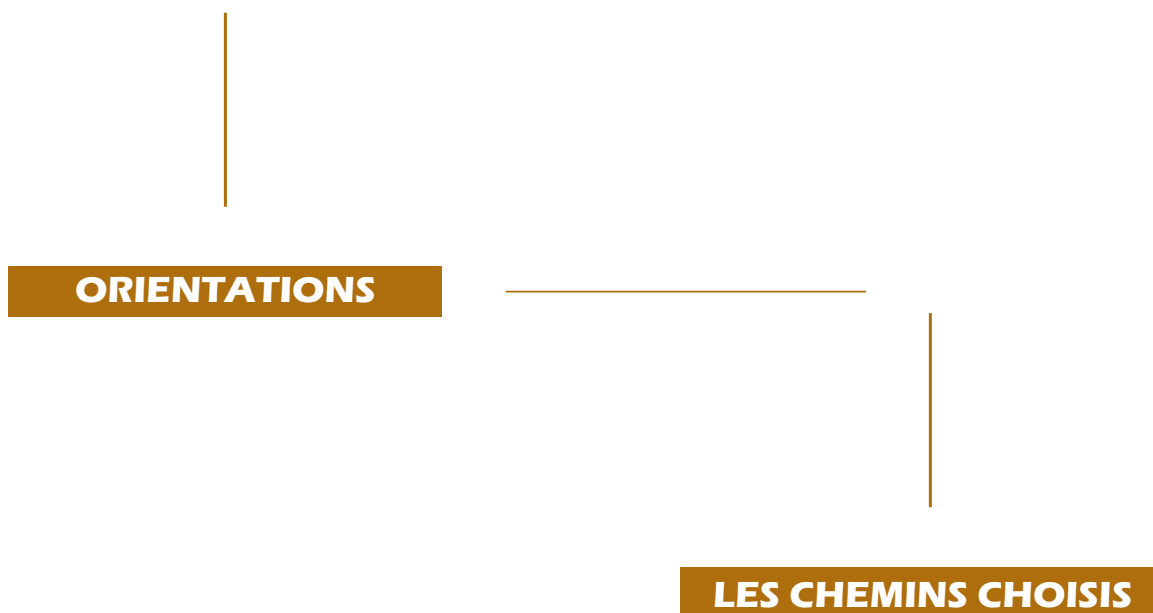
M. Allefresde, Géographe

LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : BASE D'UNE ECONOMIE RICHE ET DIVERSIFIEE

➤ Développer pour rééquilibrer

Le développement d'activités économiques sur un territoire peut avoir deux sources : l'essor des entreprises existantes et l'implantation de nouvelles entreprises. Aussi, dans un objectif de développement économique local, l'action publique doit-elle se saisir simultanément de ces deux champs d'intervention.

Dans le cadre du Pays des Landes de Gascogne, l'ensemble des actions de développement d'activités économiques seront orientées et organisées, de manière à contribuer pleinement au projet global de développement territorial. Dans une telle perspective, il ne s'agira donc pas d'accueillir ou de favoriser la croissance d'entreprises quelles qu'elles soient, mais bien de susciter l'installation ou le développement d'établissements dont le secteur d'activité et le positionnement géographique serviront au mieux le dessein collectif. Ainsi, selon le lieu, les actions seront dirigées spécifiquement vers des porteurs de projet agricole, sylvicole, industriel, commercial, touristique... ainsi que sur des produits ou services identifiés.



LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : BASE D'UNE ECONOMIE RICHE ET DIVERSIFIEE

Développer pour rééquilibrer

ORIENTATIONS

- *Favoriser le développement d'activités économiques (agricoles, sylvicoles, artisanales, commerciales, industrielles et touristiques) fondées sur la mise en valeur de ressources locales identifiées, déjà connues ou révélées lors des programmes de recherche et des expérimentations.*
- *Mettre en place des actions incitatives pour accueillir de nouvelles entreprises (actions adaptées à chaque secteur d'activité) correspondant aux besoins sectoriels et géographiques identifiés.*

LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : BASE D'UNE ECONOMIE RICHE ET DIVERSIFIEE

Développer pour rééquilibrer

LES CHEMINS CHOISIS

15. *Sensibiliser et mobiliser les entreprises, par le biais de leurs filières d'appartenance, sur la création de nouveaux produits et services*

Les modalités d'intervention devront être précisées selon les secteurs d'activités concernés par les nouveaux produits ou services à promouvoir (donc en fonction des résultats des actions préconisées dans la partie « Les Ressources du territoire - Rechercher pour développer » p.31).

On peut néanmoins citer comme exemple, sur la filière bois, les possibles actions de promotion du matériau bois (cf. notamment le Plan national Bois Construction...), la recherche de nouveaux débouchés, l'encouragement à la création d'activités de troisième transformation.

Dans le domaine agricole, les organisations collectives telles les C.U.M.A, les banques de travail seront encouragées.

16. *Encourager les entreprises à s'engager dans des « démarches qualité »*

- Orientation vers les signes de qualité adaptés aux activités et produits à distinguer, notamment au sein du secteur agricole (A.O.C, labels, marque Parc, certifications existantes ou à créer à l'échelle du Pays).

Au sein du Pays, nous avons déjà plusieurs signes de qualité : l'AOC Armagnac, le label rouge « bœuf de Bazas », l'Identification Géographique Protégée asperge des Landes, le vin de Pays des Landes, ainsi que des produits issus de l'agriculture biologique. Il conviendra de tous les identifier. D'autres démarches qualité sont en cours d'instruction, en particulier pour le poulet des marensines visant une A.O.C. Un travail de structuration de la filière a commencé autour de la sélection des volailles et de la valorisation des produits.

- Accompagnement et suivi des démarches des entreprises.

LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : BASE D'UNE ECONOMIE RICHE ET DIVERSIFIEE

Développer pour rééquilibrer

LES CHEMINS CHOISIS

17. *Mettre en œuvre une politique concertée d'accueil d'entreprises*

- Démarches stratégiques, prospection, études sectorielles (études de marché), notamment dans la perspective d'implantation de sous-traitants ou d'activités connexes aux activités existantes,

en particulier pour renforcer les pôles industriels du Pays, tel le pôle de Bazas autour de l'activité métallurgique et le pôle bois de Morcenx / Sabres..

- Mise à disposition de foncier (y compris de foncier agricole ...) selon des zonages pré-établis (cf. p.24).

- Aménagement d'infrastructures (zones d'activités, usines relais, immobiliers d'entreprises, pépinières d'entreprises...) de manière à structurer des pôles économiques forts.

- Mobilisation et animation de dispositifs spécifiques d'accompagnement des transmissions / reprise (par le biais notamment d'opérations Actions sur les Transmissions Reprises Artisanat Commerce pour les entreprises artisanales et commerciales, d'un partenariat avec l'ADASEA, notamment pour l'installation de jeunes agriculteurs Hors Cadre Familial...) et d'aides à la création - reprise (REseaux Locaux d'Appui à l'Installation...).

Depuis septembre 2002, une procédure RELAI est engagée à l'échelle du Pays pour 2 à 3 ans. Des solutions seront envisagées pour la pérenniser.

LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : BASE D'UNE ECONOMIE RICHE ET DIVERSIFIEE

Développer pour rééquilibrer

LES CHEMINS CHOISIS

18. *Former les ressources humaines du Pays, pour mieux les faire coïncider avec les besoins du tissu économique local*

Un dispositif spécifique devra être mis en place, s'articulant autour de deux fonctions:

- l'identification des besoins en compétence des entreprises (via l'Observatoire économique du Pays, les Espaces Economie - Emploi et les relais avec les partenaires institutionnels en charge des problématiques emploi, formation, insertion),

- la proposition de sessions de formation adaptées, grâce à un partenariat étroit et réactif avec des centres de formation régionaux (ex : C.F.A de Morcenx, lycées agricoles et forestiers de Bazas et Sabres).

On peut d'ores et déjà citer des besoins en formations techniques de proximité (machinisme agricole et sylvicole, main d'œuvre polyvalente pour les travaux saisonniers ou main d'œuvre à temps partagé) ou en formations permettant la transmission de savoir-faire locaux (artisans, agricoles, sylvicoles...).

A cette fin, des actions ont été menées dans le cadre de Leader 2 sur les savoir-faire dans le domaine de la restauration des maisons landaises. Toutefois, il sera nécessaire de continuer ce travail afin d'élargir le cercle des artisans initiés aux techniques de la restauration.

LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : BASE D'UNE ECONOMIE RICHE ET DIVERSIFIEE

Développer pour rééquilibrer

LES CHEMINS CHOISIS

19. *Engager des actions sectorielles spécifiques, pour conforter les activités porteuses d'enjeux particuliers pour le Pays :*

Comme cela a été souligné dans la partie « diagnostic territorial », certains secteurs d'activités revêtent des enjeux particuliers pour le Pays : il s'agit du tourisme, qui relève autant des logiques de développement économique que de gestion de l'espace, et des activités de proximité (artisanat, commerce, services), dont la présence s'avère déterminante pour l'attractivité du territoire. De ce fait, afin de conforter et développer ces activités, des interventions sectorielles se justifient, en complément des actions transversales préconisées plus haut.

➡ **Un tourisme de nature pour un Pays gascon**

Le Pays favorisera les initiatives et les projets affichant un lien fort avec l'identité patrimoniale, culturelle et naturelle de son territoire, générateurs de ressources économiques locales, et il veillera à la complémentarité des initiatives privées et publiques pour la viabilité et la synergie des projets.

Il affiche en cela un positionnement d'ensemble cohérent et compatible avec celui du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, permettant des actions concertées voire communes dans la plupart des domaines de son projet, à savoir :

- Une destination randonnées nécessitant de :

- repérer, aménager, et communiquer sur de nouveaux itinéraires pédestres, équestres, nautiques, et à destination du cyclotourisme.
- créer des hébergements d'étapes.

L'expérience menée actuellement par le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne avec les professionnels du monde équestre mais aussi avec les acteurs locaux du cyclotourisme pourra inspirer d'autres projets de ce genre sur le Pays.

- Un patrimoine à révéler,

- Accompagner la mise en place de circuits et de séjours thématiques valorisant le patrimoine et l'histoire du Pays (cf. p.15).
- Encourager l'aménagement et la gestion de pôles structurants d'interprétation du Pays et construire un réseau cohérent de sites culturels et touristiques.

La valorisation de sites touristiques majeurs, présentant un caractère naturel ou patrimonial exceptionnel est à l'étude sur le Pays (le site d'Arjuzanx, l'écomusée de la Grande Lande). Toutefois, d'autres sites pourraient renforcer l'attractivité touristique du Pays, en particulier Bazas et le patrimoine clémentin, les bastides du Bas-Armagnac et le domaine d'Ognoas.

LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : BASE D'UNE ECONOMIE RICHE ET DIVERSIFIEE

Développer pour rééquilibrer

LES CHEMINS CHOISIS

- Un accueil gascon, au naturel :

- Elaborer une charte d'accueil ;
- Aider à la restructuration et au repositionnement de prestations existantes ;
- Encourager le développement de nouveaux hébergements qui valorisent le patrimoine et l'identité forestière du Pays.

Les gîtes nature de Captieux en bordure de l'airial de Marahans, construits suivant la démarche de Haute Qualité Environnementale constituent une possibilité intéressante pour le Pays, en terme d'intégration paysagère, d'innovation architecturale et de valorisation du bois en tant que matériau de construction.

- Une communication et une promotion adaptées :

- Définir un plan d'actions avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne ;
- Proposer un dispositif dynamisant les entreprises touristiques.

➔ Un réseau dynamique d'activités de proximité

- Favoriser la pérennité des activités par l'anticipation des transmissions d'entreprises (traitement notamment de la problématique de confusion entre lieux de travail et de vie, mise en œuvre d'un dispositif territorialisé d'accompagnement des transmissions, en partenariat avec les partenaires institutionnels).

Des ateliers artisanaux ont été construits par exemple à Labrit, par la collectivité, afin de pérenniser les activités, en facilitant la transmission du patrimoine professionnel.

- Aider au développement des activités et à la modernisation des outils de production, par la mobilisation et l'animation de dispositifs spécifiques (Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce, Opération Zones Rurales ou Urbaines).

Une O.R.A.C dans le Sud-Gironde a démarré depuis septembre 2002. Une autre est actuellement à l'étude pour les cantons du Nord Est landais. L'ensemble du Pays à terme devrait être couvert par de tel dispositif au vu des besoins. Une opération zone urbaine collective a commencé sur Morcenx et concerne aussi bien des aménagements urbains que les projets des commerçants et artisans. Ce travail doit être systématisé et généralisé à l'échelle du Pays voire pérenniser.

LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : BASE D'UNE ECONOMIE RICHE ET DIVERSIFIEE

Développer pour rééquilibrer

LES CHEMINS CHOISIS

- Améliorer l'accessibilité aux services marchands, pour le plus grand nombre d'habitants (voir partie III « La proximité : Moyen de cohésion » - p.51).

- Améliorer l'attractivité de ces services marchands locaux, par rapport aux activités implantées en périphérie du territoire du Pays, par l'appropriation et la valorisation de savoir-faire spécifiques au Pays (ex: artisanat du bâtiment, métiers de bouche).



Pays des Landes de Gascogne

Pays des Landes de Gascogne



➤ *Les champs du futur*

« Territoires, races animales, espèces végétales, produits, manières d'élever et de cultiver étaient liés. (...) Nous savons que ce lien est aujourd'hui rompu, aussi bien en ce qui concerne la localisation des races animales et des espèces végétales qu'en ce qui concerne les modes de transformation et d'élaboration des produits finis (...).

Pour faire face à cette situation inédite, il a fallu mettre en place tout un arsenal juridique - des appellations d'origine contrôlée aux labels - afin de restaurer cette territorialisation de la production agricole que les lames de fond économiques tendent à gommer.

Toutes proportions gardées, ce phénomène n'est pas très différent des mouvements de déménagement-concentration-standardisation qui atteignent l'industrie et les services. Il s'inscrit également dans une logique d'uniformisation culturelle et d'homogénéisation des modes de vie, qui font pulluler les maisons « style Ile-de-France » du Pays Basque à l'Artois et de la Bretagne au Jura...»

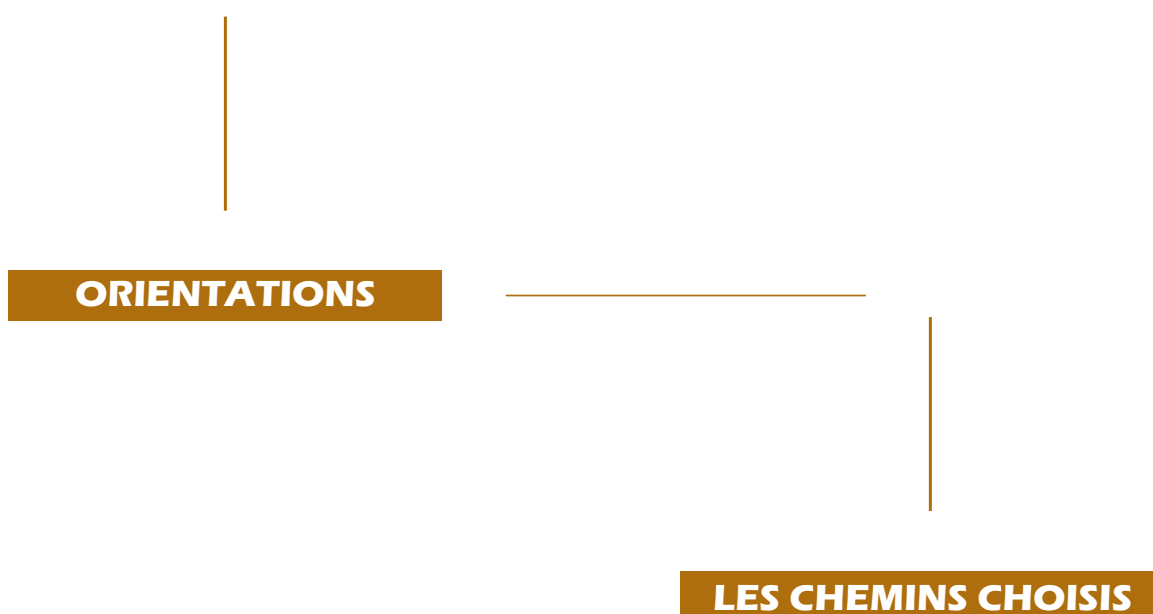
Bertrand Hervieu, sociologue, président de l'INRA

LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : BASE D'UNE ECONOMIE RICHE ET DIVERSIFIEE

➤ Accompagner pour fédérer

La plupart du temps, l'initiative économique est le fruit de démarches individuelles, isolées. Or, la promotion d'une politique de développement économique à l'échelle d'un territoire suppose au contraire l'existence d'un lien fort entre initiatives privées et publiques, et la présence d'une synergie entre les différents acteurs locaux.

Aussi semble-t-il essentiel, afin de susciter une véritable dynamique de développement économique, fondée sur le partage de valeurs et d'objectifs propres au Pays, d'agir pour structurer des partenariats entre les entreprises et les élus locaux, entre les entreprises et les divers services administratifs, mais aussi entre les entreprises elles-mêmes (notamment de même secteur d'activité).



LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : BASE D'UNE ECONOMIE RICHE ET DIVERSIFIEE

Accompagner pour fédérer

ORIENTATIONS

- *Améliorer et généraliser les services d'assistance technique et financière en direction des entreprises locales, quel que soit leur secteur d'activité.*
- *Assurer une mission structurée d'animation économique territoriale, s'appuyant sur les réseaux existant (d'entreprises ou de techniciens).*

LES RESSOURCES DU TERRITOIRE : BASE D'UNE ECONOMIE RICHE ET DIVERSIFIEE

Accompagner pour fédérer

LES CHEMINS CHOISIS

20. *Créer une mission territoriale d'animation économique, s'appuyant sur :*

- une équipe technique organisée, aux compétences complémentaires,
- un réseau territorial associant des organismes intervenant dans le domaine de l'économie, de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

Par exemple, le Pays des Landes de Gascogne participe au un groupe territorial de l'arrondissement de Mont-de-marsan, piloté par la D.D.T.E.F.P avec différentes institutions travaillant sur les thématiques de l'emploi, la formation et l'insertion (ANPE, missions locales, ASSEDIC, DDASS, DDJS...) afin de traiter ensemble des problématiques territoriales, comme la question de l'activité des femmes.

- des outils documentaires et statistiques, sous forme d'un centre de ressources et d'un observatoire économique.

21. *Enrichir et organiser l'offre de services aux entreprises :*

- Amélioration de l'offre d'assistance technique aux entreprises, notamment par la mise en place d'un maillage territorial des services, à partir de lieux ressources du type «Espace Economie Emploi Formation»

Le Bazadais sera un espace pilote avec la mise en place d'un « Espace Economie Emploi Formation ». Ce projet pourra être reproduit à l'échelle du Pays.

- Création de dispositifs d'accompagnement financier, comme une Plateforme d'Initiatives Locales (accordant de petits prêts à taux 0 pouvant servir de levier à d'autres financements bancaires), un système de fonds de concours pour les cautions, tout en s'appuyant sur des organismes existants tel l'agence aquitaine de développement industriel (2ADI).

- Création d'outils d'information et de communication spécifiques.

22. *Encourager et accompagner des démarches collectives de développement :*

- Encouragement d'actions concertées / collectives de promotion - communication
- mise en marché.
- Structuration de groupements d'employeurs (éventuellement qualifiants), notamment dans les secteurs agricole, artisanal et commercial.
- Structuration de réseaux d'entreprises (clubs d'entreprises, groupes thématiques opérationnels selon les problèmes identifiés : ex : sur le travail saisonnier...)

Pays des Landes de Gascogne
Pays des Landes de Gascogne



➤ *Dictionnaire de la Grande Lande*

Abia < aviar > v.tr

Mettre en route, en mouvement

Félix Arnaudin

LA PROXIMITE : MOYEN DE COHESION SOCIALE



Optimiser l'offre de services pour atténuer les distances

Oser une politique culturelle pour générer du lien social

Créer du logement pour mieux accueillir

Faciliter l'utilisation des T.I.C comme moyen de cohésion et de développement du Pays

Pays des Landes de Gascogne

Pays des Landes de Gascogne



LA PROXIMITE : MOYEN DE COHESION SOCIALE

La faible densité de la population, le manque de logements, les distances, l'éloignement, l'absence de centralité, sont autant d'éléments représentant des contraintes pour l'attractivité du territoire et le quotidien des habitants.

Malgré ces contraintes, le Pays souhaite faciliter les conditions de vie de la population, grâce à une présence dynamique de services essentiels (services publics, services aux personnes..) et une vie culturelle active. Le Pays apportera ainsi des réponses originales pour offrir tous les services adaptés aux besoins de la population et favoriser une culture créatrice. Dans le même temps, une politique du logement accompagnera cette volonté de rester vivre, de mieux vivre et de venir vivre au Pays. L'installation de nouvelles populations sera alors la garantie d'un bon niveau de services sur l'ensemble du territoire.

« ... le Pays souhaite faciliter les conditions de vie de la population, grâce à une présence dynamique de services essentiels ... et une vie culturelle active »

Pays des Landes de Gascogne

Pays des Landes de Gascogne



➤ *Les champs du futur*

« Territoires intégrés : cela signifie que les espaces ruraux ont besoin, pour se développer, de ne pas être à l'écart des grands moyens de communication modernes et rapides. Pour classiques qu'elles soient, les revendications locales relatives au désenclavement routier et ferroviaire, ainsi qu'au maintien de réseaux de services, n'ont jamais été aussi justifiées. »

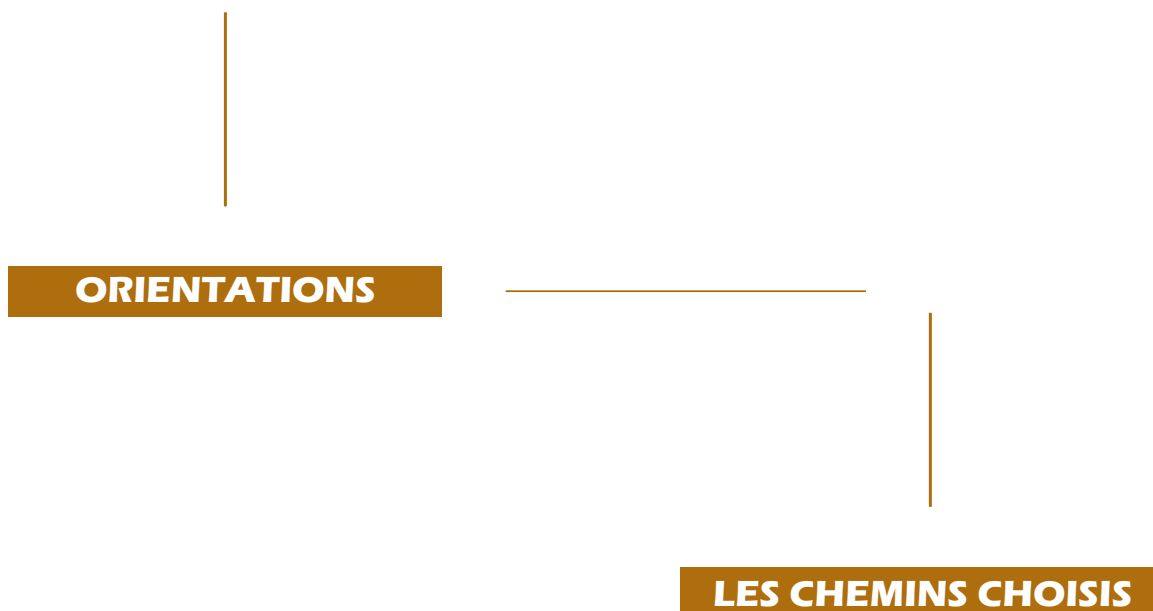
Bertrand Hervieu, sociologue, président de l'INRA

LA PROXIMITE : MOYEN DE COHESION SOCIALE

➤ Optimiser l'offre de services pour atténuer les distances

Corollaire de l'espace, les distances sont une caractéristique prégnante du territoire. On parcourt facilement 15 à 20 km entre deux villages, ce qui rend encore plus aiguë la question de l'accès aux services. En outre, la faible densité de population pose le problème de la rentabilité des services aux personnes et le maintien des services publics, vu le faible nombre d'usagers. Pourtant, le Pays a besoin de l'ensemble des effectifs des services publics pour accompagner le projet territorial de reconquête.

Les outils génériques sont ainsi souvent difficiles à transposer. Il est donc nécessaire de les adapter aux contraintes du territoire, voire d'inventer des réponses inédites. Dans cette perspective, l'expérimentation, la mise en réseau, la mutualisation, le partenariat constructif, s'avèrent indispensables. Le décroisement des différents secteurs des services s'avère être une piste possible, à l'instar des multiples ruraux qui peuvent relayer certains services publics.



LA PROXIMITE : MOYEN DE COHESION SOCIALE

Optimiser l'offre de services pour atténuer les distances

ORIENTATIONS

■ *Travailler à un maillage du territoire pour enrichir l'offre de services dans un souci d'homogénéisation géographique*

Le Pays s'engage à veiller à un équilibre territorial en ce qui concerne l'offre de services. D'une part, le Pays travaillera en partenariat avec les services de l'Etat afin d'améliorer l'offre de services publics lorsqu'elle est inexistante (par exemple en créant des relais de l'ANPE dans le domaine de l'emploi) ou afin de faciliter, conduire et accompagner la gestion des évolutions, en privilégiant des solutions de long terme et la pérennité de l'offre.

D'autre part, les collectivités locales du Pays créeront de nouveaux services ou en étofferont l'offre en particulier dans le secteur de la petite enfance, de la jeunesse, des personnes âgées et handicapées ainsi que dans le domaine de la culture, des loisirs et du sport. En outre, le Pays proposera des solutions pour garantir une bonne offre dans le secteur de la santé et plus particulièrement pour la médecine générale au vu des tendances émergentes faisant apparaître le risque d'une offre de plus en plus restreinte.

■ *Aider à la mobilité des personnes pour une meilleure insertion à la vie sociale*

L'absence d'un pôle urbain central dans le Pays, la faible densité de population, les distances à parcourir contribuent à un certain enclavement. La desserte du Pays, en effet par les transports en commun est pratiquement inexistante, en dehors des transports scolaires ou des transports à destination de certains centres de loisir.

La voiture demeure ainsi le seul mode de transport avec le handicap que cela représente pour une partie de la population, en particulier les personnes âgées, les personnes en difficulté et les jeunes.

A partir des modes de transport existants, le Pays impulsera la recherche de solutions transversales, financièrement acceptables, pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Cette réponse sociale sera organisée par bassin de vie sur la base d'une mutualisation des moyens de transport.

En outre, se préoccuper de la mobilité des personnes ne revient pas exclusivement à s'interroger sur l'existence de transports organisés mais pose aussi la question de l'isolement psychologique en l'absence d'un milieu porteur, capable de donner un second souffle à des personnes en difficulté. Le déficit de centres de formations ou de réseaux d'écoute n'est pas étranger à cet état de fait tout comme l'éloignement des lieux d'insertion.

■ *Maintenir les emplois liés aux services publics : un moratoire sur l'emploi*

Le Pays depuis de nombreuses années a effectué des efforts pour se moderniser et conserver autant que possible les services publics, en initiant des actions collectives en particulier dans le domaine scolaire. De ce fait, les effectifs des différents services publics sont encore conséquents. Ils participent aussi à la qualité de la vie.

Une baisse de ces effectifs irait à l'encontre de la stratégie territoriale du Pays qui nécessite la mobilisation de toutes les ressources du territoire, y compris celles des services publics. Pour autant, cela n'empêchera nullement de penser à d'autres façons d'accomplir les missions attribuées aux services publics.

LA PROXIMITE : MOYEN DE COHESION SOCIALE

Optimiser l'offre de services pour atténuer les distances

LES CHEMINS CHOISIS

23. Favoriser et accompagner des démarches collectives et partenariales

Par la création de pôles multi-services de façon sectorielle ou intersectorielle :

Maison de la santé (deux projets sont en cours dans les cantons de Sore et Gabarret), maison des services publics, maison de l'habitat, centre emploi-formation (par exemple à Bazas, mais aussi à Roquefort et Gabarret avec la présence de points relais A.N.P.E)... Cela peut se traduire aussi par la création d'un multiple rural qui rend un service postal en suivant l'exemple de Créon d'Armagnac.

Par une politique de l'enfance et de la jeunesse à l'échelle intercommunale :

Par exemple : en créant une maison de l'enfance comme la communauté de communes de Captieux / Grignols, en créant un Centre de loisirs avec un bassin ludique et en organisant un système de ramassage comme la communauté de communes du Pays d'Albret, en s'appuyant sur le contrat enfance et le contrat temps libre jeunesse en partenariat avec la C.A.F à l'instar de la communauté de communes du canton de Villandraut.

Par un renforcement des services aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Par l'organisation de dispositifs d'insertion territoriaux (ateliers projets féminins, forums emploi jeunesse...).

Par une offre équilibrée et diversifiée dans le domaine des loisirs et du sport s'appuyant sur des équipements structurants à l'échelle intercommunale, à proximité de structures scolaires (collèges et lycées)..

Par exemple : en créant des plateformes multi-sports diversifiant l'offre notamment au niveau des scolaires.

24. Inciter à la recherche de solutions innovantes et expérimentales

Par des expérimentations diverses (garde atypique, transports spécifiques...)

Par exemple, une halte itinérante a été organisée sur les cantons de Gabarret, Roquefort et Villeneuve de Marsan avec l'association « Lous Petits Esberits ».

Par la création de pôles de formation continue.

LA PROXIMITE : MOYEN DE COHESION SOCIALE

Optimiser l'offre de services pour atténuer les distances

LES CHEMINS CHOISIS

25. *Améliorer l'organisation des services publics*

Par un partenariat avec l'Etat garantissant une offre pérenne des services publics, particulièrement dans le domaine de l'Education Nationale, de la sécurité, de l'emploi et de la santé, grâce à la présence du Pays dans des instances de concertation.

Par des expérimentations élaborées en partenariat avec les administrations et les établissements publics concernés. (La Poste...).

26. *Négocier un moratoire sur les emplois des services publics avec les services de l'Etat*



Pays des Landes de Gascogne **Pays des Landes de Gascogne**

➤ *Laure / Laurèra*

Laure

*Nulle écume et nulles nuées
où jamais l'aube se décût
telle - Laurier - que ton fracas
de lin et déjeune saveur*

*sois irritée vague d'odeurs
essaim de diverses toisons
pour en envols secouer
ces draps enflames de laurier*

*air de branches et de neiges
- Laurier - et de délice lisse
aube ou voile quand balancé
notre double matin lui est drisse*

*que la brise la pluie la lune
fassent chanter ton neuf argent
dans ton feuillage ensemble j'entends
la lune la pluie et le vent*

*dénoue et noue tes jeunes flammes
m'environnant feu qui se mire
lie et délie les souffles
buissons inversant ton feuillage*

*comme le nylon d'une chemise
crépité à peine dans le noir
ton moindre froissement - laurier -
fait rire la nuit d'éclair pur*

*le laurier se mue en laurier
en baume son amertume
les amants l'un en l'autre se dénie
et ton aube en parfum d'étoiles*

Laurèra

*Nada escruma o crumada bèra
ont aubela s'i decebo
com ton fracassatge - Laurèra
de lin e de joena sabor*

*t'eniris èrsa de perhums
de-per e peus e pous eishame
dont te segoïssis eslums
de linçous laurèra un eslame*

*aire de brancas e de niu
Laurèra e deu delici lisse
auba o vèla quan balandiu
de matins entrans la su'drissa*

*e l'aura e la pluja e la lua
hèssin cantar ton verd argent
dens ton huelhar ausissi a-ua
la lua e la pluja e lo vent*

*desnoda e noda tons flams joens
m'amiroant huée dont s'amira
ligadas desligadas lens
broishoc ont lo verd s'arrevira*

*com lo nilon de la camisa
petrilha a penas dens l'escur
ton mendre froh hèi se n'arriker
Laurèra la nueit d'eslam pur*

*Laurèra en Laurèra se muda
en flairèir lo son amarum
aimadors l'un en l'aut s'esnuda
ton auba en aulor d'estelum*

Bernard Manciet, écrivain né à Sabres en 1923

LA PROXIMITE : MOYEN DE COHESION SOCIALE

➤ Oser une politique culturelle pour générer du lien social

La culture est au cœur de l'identification d'un territoire. Elle exprime les liens étroits établis entre une société et son environnement, au cours des siècles, symbolisés encore aujourd'hui par de nombreuses activités populaires pittoresques : courses landaises et novilladas, palombe, fête des bœufs gras et fête des vendanges, reconstitutions historiques..., mais aussi d'œuvres artistiques qui font la notoriété de ce Pays gascon, en particulier littéraires, écrites ou recueillies par Félix Arnaudin, François Mauriac et Bernard Manciet. Elle sert ainsi de cadre de référence et permet d'affirmer son appartenance à un territoire, à un lieu donné.

Toutefois, la culture n'est pas figée, elle est vivante et évolue avec les hommes. De la sorte, les sociétés accumulent des productions artistiques, conservent des habitudes, des savoir-faire (dont témoigne en particulier le patrimoine architectural, tel l'airial) mais aussi modifient et créent de nouvelles connaissances, source d'œuvres culturelles, à l'instar de la Compagnie Lubat.

Pour autant, la transmission du patrimoine culturel demeure un enjeu primordial pour caractériser le territoire, mieux le comprendre et favoriser l'émergence d'actes créatifs, tels les livres pour enfants des éditions du carnet de notes. En outre, il est nécessaire de partager le patrimoine culturel d'ici ou d'ailleurs pour plus de cohésion sociale. Des initiatives remarquables tentent ainsi cette expérience sous la forme de festivals : Musicalarue à Luxey, las hestejadas de las arts à Uzeste, les journades de Villandraut, l'émoi culturel à Roquefort ou à partir de lieux de diffusion tout au long de l'année à l'instar des 6 salles de cinéma du Pays.

Le Pays des Landes de Gascogne affirme ainsi que le droit à la culture pour l'ensemble du territoire est une exigence, avec une nécessité de qualité et d'égale accessibilité qui devra se traduire par la mise en place d'une véritable politique culturelle.

ORIENTATIONS

LES CHEMINS CHOISIS

LA PROXIMITE : MOYEN DE COHESION SOCIALE

Oser une politique culturelle pour générer du lien social

ORIENTATIONS

■ *Le patrimoine culturel au cœur de l'identification du territoire*

Fort d'un patrimoine culturel riche sur le plan de l'architecture, de la création artistique (le plus souvent partagée par le biais de l'édition), fort de la langue gasconne, le Pays possède en lui-même les moteurs d'une identité culturelle, facteur de cohésion sociale. Toutefois, pour s'adosser à cette richesse patrimoniale, source de cohésion sociale, il convient d'améliorer la connaissance du territoire, de l'enrichir, de la diffuser et de la soumettre aux débats.

■ *L'enfance et la jeunesse au centre du projet culturel*

Les besoins culturels exprimés par l'adulte étant le plus souvent le fruit de l'éducation reçue, le contenu éducatif, qui va être proposé dès le plus jeune âge, doit être au centre des préoccupations.

« Age d'or » des apprentissages, l'enfance doit être le moment privilégié d'une sollicitation artistique multiforme, d'une pédagogie privilégiant la découverte plutôt que la spécialisation.

■ *Un territoire mieux équilibré, plus équitable dans son offre culturelle*

La politique culturelle favorisera l'élargissement et la diversification des pratiques artistiques dont celles renouvelant ou interrogeant l'« identité culturelle ». Elle soutiendra le développement d'équipements de qualité et veillera à l'équilibre territorial.

LA PROXIMITE : MOYEN DE COHESION SOCIALE

Oser une politique culturelle pour générer du lien social

LES CHEMINS CHOISIS

27. *Développer les pratiques*

- par une politique à destination des jeunes

■ Les écoles de musique et de danse du Pays en constituent le meilleur exemple.

- par un partenariat avec les équipes pédagogiques

■ Le réseau rural d'éducation de Sore et Luxey par exemple, est en train de créer l'opéra de la Leyre en partenariat avec des artistes, ce qui donne aussi l'occasion aux élèves de s'initier au chant, à la géologie, à l'économie locale...

- par l'adaptation des équipements

28. *Enrichir l'offre artistique*

- par le soutien à la création en lien avec les ressources patrimoniales

■ La création de livres pour enfants des éditions du carnet de notes, à Sore, s'appuie sur le vécu, les histoires des habitants de la Haute Lande et ses paysages. Nous pouvons aussi citer le travail accompli par les « Manufactures verbales » dans le domaine polyphonique.

- par la professionnalisation des initiatives et la formations des acteurs

■ Les rencontres de la Grande Lande dans le domaine du théâtre représentent une première initiative en ce sens.

- par la fédération des projets et la définition d'objectifs pluriannuels

29. *Mutualiser les moyens*

LA PROXIMITE : MOYEN DE COHESION SOCIALE

Oser une politique culturelle pour générer du lien social

LES CHEMINS CHOISIS

30. *Rechercher, restituer et diffuser des savoirs, éduquer au territoire*

avec par exemple :

La création d'une « université du Pays » travaillant sur des thèmes de recherches définis par les partenaires locaux, avec l'appui des centres universitaires régionaux.

La mise en place d'un réseau de lieux à vocation culturelle.

31. *Répartir les équipements sur le territoire de manière équilibrée*

permettant des usages culturels ouverts, multiples ; équipements s'appuyant sur des lieux déjà porteurs de culture (écomusée de la Grande Lande, cercles, patrimoine bâti de caractère).

32. *Expérimenter des dispositifs culturels territoriaux (non encore mis en œuvre sur le Pays).*

Pôles d'Economie du Patrimoine, Pays d'Art et d'Histoire... (projets labellisés par la DATAR et le ministère de la Culture) autour du patrimoine industriel (forges, papeterie, verreries, distilleries d'essence térébenthine, faïencerie, moulins...), du patrimoine clémentin (châteaux, collégiale d'Uzeste), du patrimoine religieux et jacquaire (peintures murales de certaines églises, cathédrale de Bazas...), des bastides et des terroirs de l'Armagnac, du patrimoine littéraire du Pays (François Mauriac, Félix Arnaudin...).

33. *Mener des actions de sensibilisation et de communication (outils et manifestations)*

➤ *Pain de seigle et vin de grives, 1980*

« Mon père fait remarquer que la façade de Maisonneuve (la bien nommée) regarde le sud, le midi et, qu'en été, ils vont cuire là-dedans. D'autre part, l'auvent fait défaut. C'est une tare grave à ses yeux que l'absence d'auvent dans une maison de métayer. Ma mère lui réplique qu'on a cessé de bâtir des fermes avec auvent, comme on a abandonné la construction de murs à coulanes, à piliers de bois munis de chevilles d'acacia, qui maintiennent une torsade de paille de seigle, camouflée ensuite sous une pâte de glaise pétrie avec de l'eau. Un crépi au mortier de chaux recouvre l'intervalle de 30 centimètres qui sépare deux coulanes. »

Georgette Laporte-Castède (institutrice, née en 1921)

Pays des Landes de Gascogne
Pays des Landes de Gascogne



LA PROXIMITE : MOYEN DE COHESION SOCIALE

➤ Créer du logement pour mieux accueillir

L'enjeu démographique majeur, que s'est fixé le Pays, dans les dix ans à venir, ne pourra être atteint sans une politique dynamique de l'habitat, soucieuse de l'équilibre territorial et plus adaptée aux attentes de la population. Cette politique de l'habitat aura comme objectifs principaux, la création de plusieurs milliers de logements et un renforcement de l'offre de lots à bâtir.

Le déficit de logements (sociaux et classiques) et de terrains viabilisés, en effet, freinent actuellement l'installation des ménages. Le faible taux de création de logements neufs (deux fois moins que dans le département des Landes) en est le révélateur et ne permet pas de combler le retard du Pays en comparaison avec les moyennes départementales. En outre, nous constatons des déséquilibres territoriaux entre l'Ouest du Pays relativement bien doté en parc HLM et l'Est peu doté.

De ce fait, des actions volontaristes seront nécessaires pour à la fois accroître et diversifier l'offre par la création de logements nouveaux et la restauration du patrimoine vacant, sans oublier l'amélioration du parc de logements actuels.

ORIENTATIONS

LES CHEMINS CHOISIS

LA PROXIMITE : MOYEN DE COHESION SOCIALE

Créer du logement pour mieux accueillir

ORIENTATIONS

- *Atteindre un parc de logements, en qualité, en quantité, en diversité, compatible avec l'enjeu démographique.*

Le Pays mobilisera tous les acteurs (collectivités, habitants, offices H.L.M, services de l'Etat...) susceptibles de dynamiser le marché du logement afin de répondre à une demande croissante et non satisfaite, tout en veillant à ce que les caractéristiques de la production de logements participent de la qualification du territoire telle que définie précédemment (cf. p.19).

- *Organiser la politique du logement à l'échelle territoriale.*

Les délais d'attente, la recherche de logements, l'absence d'une bonne information et souvent l'inadéquation de l'offre avec la demande compliquent l'installation sur le Pays, voire découragent les gens qui voudraient y vivre.

De ce fait, le Pays facilitera l'accès à l'information et mettra en œuvre des outils et dispositifs pour arriver à une meilleure connaissance et réactivité du marché local du logement. Il veillera tout particulièrement à ce que l'offre de logements soit plus équilibrée et plus diversifiée sur le territoire.

LA PROXIMITE : MOYEN DE COHESION SOCIALE

Créer du logement pour mieux accueillir

LES CHEMINS CHOISIS

34. *Elaborer un plan pluriannuel de création de logements locatifs*

Elaborer un plan pluriannuel de création de logements locatifs en partenariat avec des opérateurs ou en étudiant la possibilité de créer un organisme local de production de logements à loyers modérés.

Dans les années 80, un partenariat avec les deux offices départementaux H.L.M a permis la création de logements. Cet effort doit être renouvelé soit avec les mêmes offices soit en créant un nouvel office à l'échelle du Pays, si le désengagement des opérateurs actuels se confirme.

35. *Mobiliser des dispositifs incitatifs pour les propriétaires privés ou publics*

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, en particulier, ciblée sur la résorption de la vacance, comme pour l'O.P.A.H du Sud-Gironde et la future O.P.A.H des cantons de Roquefort et Villeneuve de Marsan.

Opération d'acquisition-réhabilitation du patrimoine par les collectivités (par exemple, baux à réhabilitation, Prêt Locatif à Usage Social...).

36. *Permettre un accès plus facile à la propriété*

Il est nécessaire d'avoir un marché local plus réactif, en capacité de répondre à la demande. Le Pays veillera à ce que l'offre de lots à bâtir soit suffisante et réponde aux demandes qualitatives traduites par exemple par les lotissements arial (cf. p.19 - « Adapter et maîtriser l'espace habité »).

En outre, la maîtrise locale des décisions en matière de constructibilité est un préalable pour faciliter l'accession à la propriété (cf. p.19 - « généralisation des documents d'urbanisme »).

LA PROXIMITE : MOYEN DE COHESION SOCIALE

Créer du logement pour mieux accueillir

LES CHEMINS CHOISIS

37. *Mettre en place des services liés à la politique du logement*

- Une animation territoriale générale du Pays est nécessaire et aura une fonction d'appui pour les projets des particuliers et des communes (incitations et accompagnement financier et technique, formations, études de faisabilité et d'impact) ainsi qu'un rôle de sensibilisation des acteurs (livrets de préconisations architecturales et paysagères, livrets généraux sur les règles d'urbanisme, livret sur une charte qualité du Pays...cf. p.19).

L'observatoire lui permettra d'affiner sa connaissance du marché et d'aider les collectivités dans leur stratégie en matière de logements.

- La création d'un réseau de services locaux du logement à l'échelle intercommunale permettra d'assurer un suivi de l'offre et de la demande de logements (comme le service habitat de la communauté de communes du Pays Morcenais) et de diffuser localement les informations concernant les dispositifs spécifiques d'aides.

38. *Soutenir des actions pilotes*

- Dans les outils d'animation, avec la création d'un intranet territorial sur la politique du logement pour favoriser une circulation rapide des informations à l'échelle du Pays et accroître la réactivité du territoire.

- Dans la conception et la construction, à l'instar des actions déjà citées dans le paragraphe « Adapter et maîtriser l'espace habité » (cf. p.19) mais en développant des projets prenant en compte certaines catégories de populations (handicapés, saisonniers...). Ces actions pilotes pourront aussi être traduites par la création de logements à loyers modérés suivant la démarche de Haute Qualité Environnementale.

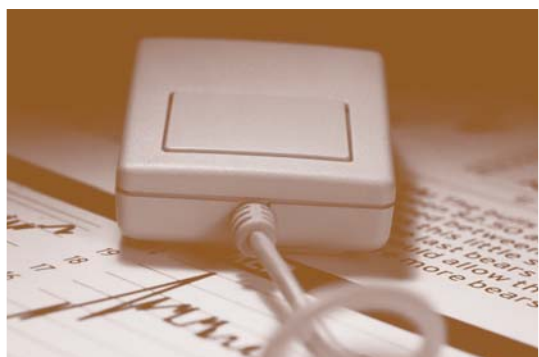
➤ *Une fête dans l'Armagnac Noir*

« C'est une très ancienne bastide, sise sur un plateau de vignobles, plantés dans des landes défrichées ; au sortir des ravines ombreuses, les champs s'étalent, vignes et prairies, entre les collines boisées de chênes et la grande ligne des forêts de pins qui barre l'Ouest. »

Emmanuel Delbousquet, écrivain du pays d'Albret (décédé en 1909)

Pays des Landes de Gascogne

Pays des Landes de Gascogne



LA PROXIMITE : MOYEN DE COHESION SOCIALE

➤ Faciliter l'utilisation des T.I.C comme moyen de cohésion et de développement du Pays

Le Pays est conscient de l'enjeu que représentent l'accès et la maîtrise des T.I.C pour le développement et la cohésion de son territoire, tellement ces technologies interviennent de plus en plus dans la vie quotidienne des habitants et des entreprises. Permettre de bonnes conditions d'accès et d'utilisation est indispensable aujourd'hui pour tout territoire qui affiche une ambition de développement.

Dans le cas du Pays des Landes de Gascogne, ces technologies sont un bon moyen d'une part, de mieux l'organiser, tant les distances constituent un facteur handicapant, et d'autre part, de diversifier ses activités. Car, elles sont aussi facteur d'initiatives économiques. Faute d'investissements des opérateurs en télécommunications, pour irriguer le Pays ou rechercher des solutions alternatives afin de rendre accessible le haut débit, les entreprises de la net économie ne s'installeront pas sur le Pays, malgré toute son attractivité. Seul l'Est du Pays bénéficiera du haut débit grâce à la voie à grand gabarit (voie de l'Airbus A 380) qui desservira Bazas, Cudos, Bernos-Beaulac, Captieux, Escaudes, Giscos, Maillas, Losse, Herré et Gabarret. Par conséquent, le Pays souhaite engager une politique volontariste et cohérente dans ce domaine pour éviter un déséquilibre territorial.

Cette politique visera à définir les conditions d'accès les plus favorables au haut débit pour le territoire et les moyens à mettre en œuvre pour en favoriser l'usage par ses habitants, bases préalables à l'émergence d'un « Pays numérique ». Cette démarche s'appuiera sur les politiques publiques de l'Etat, de la Région, des Départements, dans ce domaine.

ORIENTATIONS

LES CHEMINS CHOISIS

LA PROXIMITE : MOYEN DE COHESION SOCIALE

Faciliter l'utilisation des T.I.C comme moyen de cohésion et de développement du Pays

ORIENTATIONS

■ *Equiper le territoire en infrastructures pour les T.I.C*

Aujourd'hui le haut débit ne dessert que très ponctuellement le territoire, et il existe encore des zones non couvertes par la téléphonie mobile.

L'étude des besoins mais aussi des solutions techniques les plus adaptées à la configuration du territoire sont des préalables indispensables à une politique d'investissement dans ce domaine, à l'échelle du Pays.

Le Pays conduira des études et élaborera un plan de mise en œuvre des infrastructures, à partir d'un schéma territorial dont il sera l'initiateur. De même, le Pays sera attentif à ce que le plan gouvernemental de couverture totale en téléphonie mobile soit respecté.

■ *Favoriser l'usage des T.I.C par les habitants et les acteurs du Pays comme moyen de connaissance et d'échange, et de renforcement de la cohésion territoriale*

Les T.I.C ne sont qu'un outil supplémentaire pour impulser et expérimenter de nouvelles pistes de développement renforçant le lien social, l'accès pour tous à la connaissance, la mutualisation des compétences locales et le sentiment d'appartenance. Ils doivent être des outils de cohésion et d'attractivité du territoire.

LA PROXIMITE : MOYEN DE COHESION SOCIALE

Faciliter l'utilisation des T.I.C comme moyen de cohésion et de développement du Pays

LES CHEMINS CHOISIS

39. *Etudier la faisabilité et les conditions d'accès du Territoire aux T.I.C.*

Réaliser un diagnostic (identifier les attentes et besoins du territoire, ses compétences, et ses équipements à valoriser ou acquérir) en vue d'établir une stratégie territoriale.

Appuyer la création d'infrastructures pour le développement du haut débit et la généralisation de la téléphonie mobile.

40. *Sensibiliser, informer, former et assister la population et les acteurs locaux, coordonner les activités :*

Créer un pôle de ressources numériques comme outil d'assistance avec des relais locaux :

- Concevoir et réaliser des outils pédagogiques.
- Développer des lieux sur le modèle des Ateliers Multiservices Informatiques et leur mise en réseau.
- Développer les médiathèques (point d'accès au savoir, lieu d'apprentissage, comme la médiathèque de Morcenx et ses relais locaux).

41. *Soutenir les initiatives locales et les mises en réseau*

- Mettre en place un Intranet Pays en particulier pour les collectivités locales et les administrations.
- Construire un portail du Pays, à la fois outil promotionnel du territoire, fédérateur des acteurs et permettant la mutualisation des ressources...
- Aider les porteurs de projets individuels ou collectifs.

Pays des Landes de Gascogne
Pays des Landes de Gascogne



➤ *Proverbes de la Grande Lande*

« Per ha 'n mounde que cau gén, gentasse, gentarasse é gentarracasse »

Pour faire un monde, il faut toute sorte de gens.

recueillis par Félix Arnaudin

LA COOPERATION : METHODE POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CHARTE



**Une organisation territoriale claire et complémentaire
pour la conduite de la Charte**

**Un fonctionnement territorial mobilisateur au service
du Pays et de sa Charte et de développement du Pays**

Pays des Landes de Gascogne

Pays des Landes de Gascogne



LA COOPERATION : METHODE POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CHARTE

La charte n'est pas une fin en soi. C'est par sa traduction concrète à travers des projets des acteurs locaux, que la Charte de territoire trouvera tout son sens.

Pour réussir ce passage à l'action, le Pays doit pouvoir s'appuyer sur un territoire organisé et mobilisé, qui associe dans la durée tous les acteurs et les partenaires. Dans cette perspective, le Pays se dotera d'une organisation territoriale particulière, ainsi que d'un fonctionnement basé sur le partenariat et la coopération. Vu la configuration du Pays une attention particulière sera apportée à l'information et au travail en réseau.

En outre, un dispositif particulier associera le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et le Pays. Il sera précisé dans une convention annexée à la présente Charte.

La Charte est un engagement contractuel entre les acteurs d'un territoire. Le Pays se doit d'être le garant du respect de ce contrat. Le Pays des Landes de Gascogne a conçu une organisation et des méthodes de fonctionnement qui doivent permettre d'assurer la cohérence de la mise en œuvre de la charte.

« ... le Pays se dotera d'une organisation territoriale particulière, ainsi que d'un fonctionnement basé sur le partenariat et la coopération. »

LA COOPERATION : METHODE POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CHARTE

Une organisation territoriale claire et complémentaire pour la conduite de la Charte

Elle repose sur une organisation politique et une organisation technique au service du Pays et de la Charte. Elle est conçue à partir de principes simples, de souplesse, de transparence, de collaboration et de complémentarité, afin d'être le plus efficace possible. Elle ne s'occupera que de l'intérêt général du Pays, traduit dans les orientations de la Charte.

- l'organisation politique :

Elle est le garant du respect des engagements contractuels inscrits dans la Charte, elle en est responsable. Elle repose sur quatre instances qui ont chacune leur propre rôle mais qui converge vers un même objectif : la bonne mise en œuvre de la Charte.

1. Le GIPDL (Groupement d'Intérêt Public de Développement Local) :

- Fédérateur des Communautés de Communes du Pays, dans un souci de transparence voulu par le Pays, il associe le Conseil de Développement du Pays, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde, le Conseil Général des Landes, ainsi que le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.
- Il est le signataire du Contrat, et assure un simple rôle d'assistance, d'études, d'animation et de conseil facilitant la mise en œuvre de la Charte.
- Il se dote de personnel technique pour assurer ses missions.
- Il représente le Pays et constitue son porte-parole.

2. Le Conseil de Développement du Pays

- Fédérateurs des personnes-ressources du Pays, il est structuré. Il est autonome dans son fonctionnement.
- Par convention il définit sa relation avec le GIPDL, où il siège. Il est porteur d'idées, générateur d'initiatives et de projets s'inscrivant dans les orientations de la Charte dont il partage les objectifs.
- Il participe au suivi et à l'évaluation de la Charte.

3. Le Comité de Pilotage du Pays

- Informel, constitué sous forme de table ronde, il est ouvert aux partenaires qui ne sont pas membres du GIPDL, notamment l'Etat et ses administrations.
- Il est un lieu de débat, d'échange, de concertation sur les problèmes particuliers du Pays.
- Il est réuni sur l'initiative du Président du Pays, et participe à l'évaluation de la Charte.

4. L'Assemblée Générale du Pays

- Instance informelle, elle rassemble une fois l'an sur l'initiative du GIPDL, les membres du GIPDL et l'ensemble des communes du Pays, ainsi que ses partenaires.
- Elle est informée de l'état d'avancement de la Charte et en débat.

LA COOPERATION : METHODE POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CHARTE

- l'organisation technique :

Elle repose essentiellement sur un Comité technique local informel, qui rassemble l'ensemble des techniciens du Pays et du Parc, ainsi que ceux des Communautés de Communes et des communes les plus importantes.

Son but est de rassembler toutes les compétences du Pays dans un souci de mutualisation de moyens, de mise en réseau, de constitution d'une « équipe » et d'un esprit Pays, pour plus d'efficacité et de cohérence au sein du Pays.

Réuni sous l'égide du Pays, il travaille collectivement à l'élaboration du Contrat de Pays et du programme opérationnel annuel du Pays, ainsi qu'à l'élaboration de toutes les procédures s'appliquant à l'ensemble du Pays. Il peut s'élargir à toute autre compétence territoriale si nécessaire.

Un fonctionnement territorial mobilisateur au service du Pays et de sa Charte

Si les fonctions essentielles du Pays sont l'animation, la coordination et la représentation, il est néanmoins responsable de la mise en œuvre de la Charte et de la cohérence des actions entreprises s'y référant.

Même s'il ne veut pas être et ne peut pas être le filtre de l'ensemble des initiatives sur le territoire, c'est par le mode de fonctionnement qu'il se donne, que le Pays compte garantir une bonne réalisation de sa Charte.

Ce fonctionnement territorial repose à la fois sur une méthode et des outils qui ont pour unique souci de faire converger les projets, les initiatives, les points de vue dans le sens des préconisations inscrites et validées dans la Charte.

Dans ce seul objectif, le Pays :

1. se dote de ses propres compétences techniques et s'appuie sur celles du territoire. A cette fin, l'équipe technique de l'Airial renforcée d'une compétence en urbanisme et d'une mission économique structurée est intégrée au GIPDL.

La convention de partenariat Parc / Pays définit les compétences particulières partagées entre les deux structures au service de leur projet respectif.

En outre, des relations particulières sont établies avec les communautés de communes qui peuvent se traduire par des conventions, notamment pour l'instauration du Comité Technique. Le Pays sera aussi attentif à associer les secrétaires de Mairie à la mise en œuvre de la Charte.

Enfin, le Pays veillera à assurer un lien étroit entre les élus et les techniciens. Ainsi par exemple, la mission urbanisme s'appuiera sur un groupe d'élus référents dans ce domaine pour le compte du Pays. Dans d'autres domaines comme la culture, les services, ce même mode de fonctionnement est envisagé.

2. sollicite sa présence, en tant que porte-parole du territoire et de préservation de ses intérêts, dans les instances où sont discutées et validées des projets ayant un impact sur le Pays.

De la même façon le Pays prendra des initiatives pour la mise en place d'instances de médiation locale sur des sujets d'intérêt général et primordial, comme ceux relatifs à l'urbanisme, aux services publics et à la santé par exemple.

LA COOPERATION : METHODE POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CHARTE

3. se donne des moyens de communication et d'information à la fois pour mieux diffuser mais aussi mieux fédérer.

Ainsi au-delà des supports traditionnels, lettre d'info Pays, site Pays, une mutualisation des moyens sera recherchée. Cela sera le cas par exemple, avec la mise en place d'un site portail Pays au service de l'ensemble des acteurs du territoire.

De même l'expérimentation d'un intranet territorial (Pays / Communautés de Communes) améliorera la diffusion de l'information mais permettra aussi d'initier de nouvelles méthodes de travail à l'échelle du Pays.

Des manifestations organisées sur des thèmes particuliers intéressant le Pays enrichiront l'échange entre les acteurs territoriaux.

4. met en œuvre un programme de formation territorial en accompagnement de la mise en œuvre de la charte.

Ce programme visera à mieux faire partager la Charte et ses objectifs, à mieux fédérer les acteurs autour de préoccupations communes, à construire une meilleure cohérence territoriale. Ce dispositif sera conçu avec l'ensemble des structures publiques du Pays. Un dispositif similaire sera proposé aux associations locales ainsi qu'à des filières économiques locales.

5. se dote de moyens pour un bon suivi de la Charte et de son évaluation.

La Charte n'est pas une fin en soi, en mesurer ses effets tout au long de son déroulement est un souci des responsables du Pays. A cette fin sera mis en place :

- un observatoire territorial local

Il sera conçu à partir du diagnostic et des orientations stratégiques du Pays. Il reprendra le travail déjà effectué par l'Airial et le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

Il se construira dans le cadre d'un partenariat conventionnel avec diverses administrations et organismes ainsi que les Communautés de Communes.

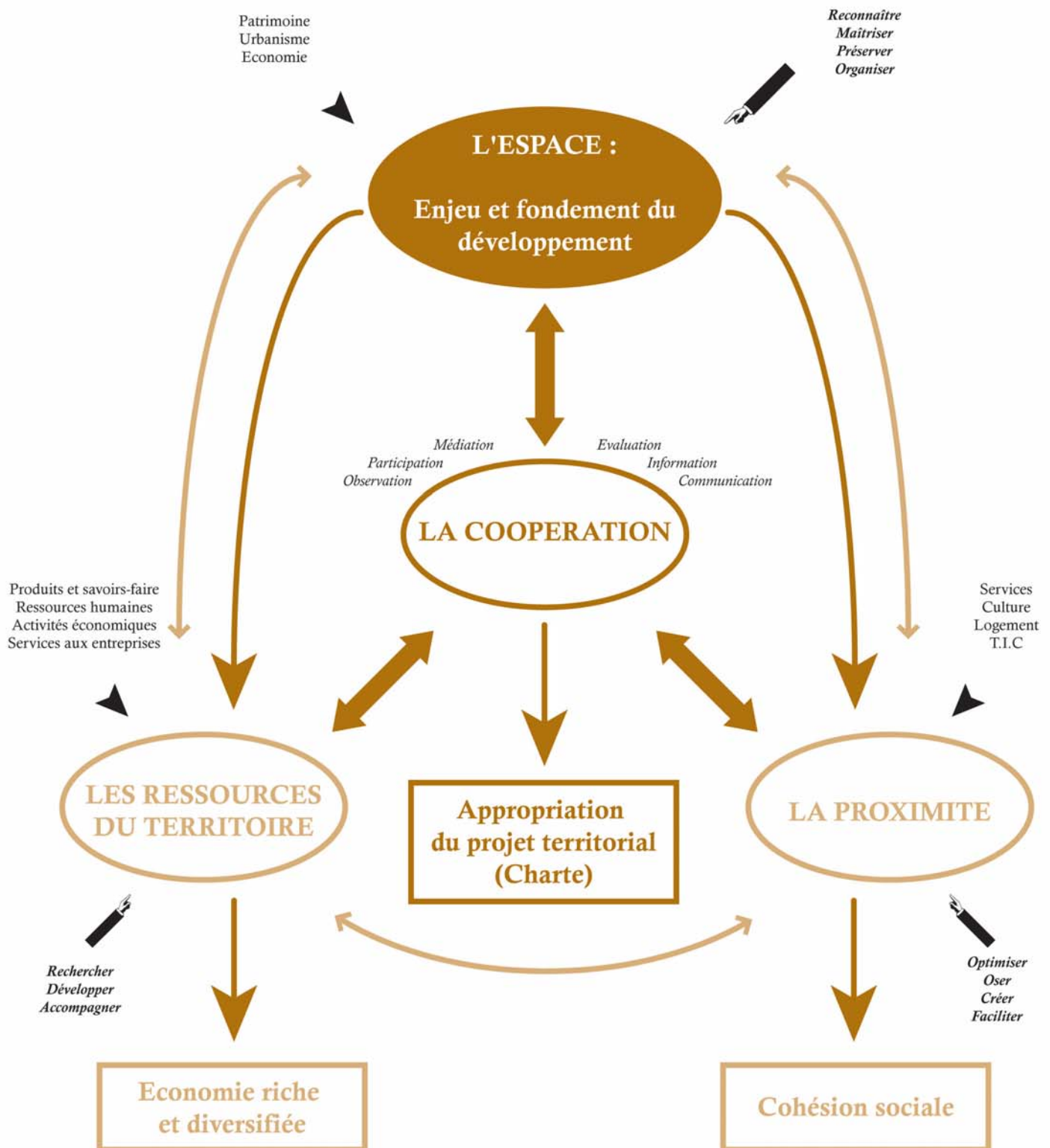
- un bilan annuel de l'état d'avancement de la Charte sera réalisé et donnera lieu à restitution publique devant l'Assemblée Générale du Pays.

- des bilans thématiques complétés d'enquêtes qualitatives seront réalisés et restitués tout au long de la mise en œuvre de la Charte pour en mesurer ses effets.

- une évaluation externe à l'issue du premier Contrat de Pays sera réalisée et pourra se traduire si nécessaire par des ajustements de la Charte.



Un projet pour un Pays vivant, attrayant, accueillant



Pays des Landes de Gascogne

Pays des Landes de Gascogne



➤ *Rencontre dans Poémier Landais, 1987*

Rencontre (nom du poème)

- Tu viens d'où toi ?
- Moi je viens de Paris, la ville la plus bruyante.
Tu sais, là où tout le monde est serré.
Où l'on ne peut respirer.
Tout y est trop pollué.
- Moi ; j'aimerais vivre dans un village.
Presque sauvage.
Dans un immense paysage
D'arbres
Et ici j'oublierais la violence
Dans les soirées de danse
A la place des immeubles longs
Je voudrais des hérissons.
- Tu vois un peu le pays que je veux
- Oui
- Et ce pays
- Que tu vois en bleu
C'est le pays où je vis
Et où je deviendrai vieux !

Sandrine Courregelongue, collègue de Roquefort



Table des matières

Pays des Landes de Gascogne
Pays des Landes de Gascogne



Table des Matières

Les orientations stratégiques	p 5
L'espace : enjeu et fondement du développement	p 11
— Reconnaitre et préserver l'espace	p 15
— Orientations	p 16
— Identifier et s'accorder précisément sur les différentes composantes de notre patrimoine (forêt, milieux et sites naturels, airiaux, ressources en eau, patrimoine bâti...), et en reconnaître ses valeurs.	
— Transmettre ces valeurs auprès des habitants, des élus, des acteurs économiques : « éducation » au territoire.	
— Agir pour préserver les valeurs de l'espace.	
— Chemins choisis	p 17
— 1. Stimuler et animer des démarches collectives	
— 2. Soutenir l'innovation et l'expérimentation	
— 3. Intégrer les valeurs de l'espace dans les procédures (Natura 2000, P.L.U, cartes communales, Plan Simple de Gestion... ..)	
— 4. Diffuser des outils pédagogiques	
— Adapter et maîtriser l'espace habité	p 19
— Orientations	p 20
— Mettre en place un type d'urbanisme original, respectant les réalités physiques et culturelles locales.	
— Concevoir un type d'habitat mieux intégré, valorisant les ressources naturelles et patrimoniales du territoire.	

Table des Matières

—	Chemins choisis	<i>p 21</i>
—	5. Gérer de manière cohérente l'espace	
—	6. Expérimenter et soutenir des projets pilotes	
—	Organiser et qualifier l'espace économique	<i>p 23</i>
—	Orientations	<i>p 24</i>
—	Mieux insérer les activités économiques dans l'espace	
—	Chemins choisis	<i>p 25</i>
—	7. Concevoir des espaces d'accueil d'entreprises, intégrant les valeurs du territoire	
—	8. Elaborer un schéma prévoyant, en fonction de l'existant, les zonages propices à l'aménagement de pôles d'activités	
—	9. Soutenir les professionnels qui s'engagent à concevoir des projets intégrant les valeurs du territoire	
—	10. Rechercher, mettre en œuvre des expérimentations et les partager sur l'ensemble du Pays	
—	11. Mettre en place des mesures incitatives	

Table des Matières

Les ressources du territoire : base d'une économie riche et diversifiée	<i>p 27</i>
— Rechercher pour développer	<i>p 31</i>
— Orientations	<i>p 32</i>
— Identifier les ressources locales et leur potentiel de développement économique (ressources humaines / savoirs- faire spécifiques, produits, paysages, image et culture...).	
— Identifier des secteurs d'activités à développer en priorité : activités actuellement peu ou pas présentes ou correspondant à l'identité du territoire.	
— Expérimenter pour valider les idées innovantes et aider à leur reconnaissance.	
— Chemins choisis	<i>p 33</i>
— 12. Mettre en œuvre des études et des programmes de recherche concernant la valorisation des ressources locales	
— 13. Soutenir des expérimentations et des projets pilotes	
— 14. Mettre en place un dispositif d'aides à la certification de produits ou process innovants	
— Développer pour rééquilibrer	<i>p 35</i>
— Orientations	<i>p 36</i>
— Favoriser le développement d'activités économiques (agricoles, sylvicoles, artisanales, commerciales, industrielles et touristiques) fondées sur la mise en valeur des ressources locales identifiées, déjà connues ou révélées lors des programmes de recherche et des expérimentations.	
— Mettre en place des actions incitatives pour accueillir de nouvelles entreprises (actions adaptées à chaque secteur d'activité) correspondant aux besoins sectoriels et géographiques identifiés.	

Table des Matières

Chemins choisis

p 37

— 15. Sensibiliser et mobiliser les entreprises par le biais de leurs filières d'appartenance, sur la création de nouveaux produits et services

— 16. Encourager les entreprises à s'engager dans des « démarches qualité »

— 17. Mettre en œuvre une politique concertée d'accueil d'entreprises

— 18. Former les ressources humaines locales pour mieux les faire coïncider avec les besoins du tissu économique local

— 19. Engager des actions sectorielles spécifiques, pour conforter les activités porteuses d'enjeux particuliers pour le Pays :

- un tourisme de nature pour un Pays gascon

- un réseau dynamique d'activités de proximité

Accompagner pour fédérer

p 45

Orientations

p 46

— Améliorer et généraliser les services d'assistance technique et financière en direction des entreprises locales, quel que soit leur secteur d'activité.

— Assurer une mission structurée d'animation économique territoriale, s'appuyant sur les réseaux existant (d'entreprises ou de techniciens).

Chemins choisis

p 47

— 20. Créer une mission territoriale d'animation économique

— 21. Enrichir et organiser l'offre de services aux entreprises

— 22. Encourager et accompagner des démarches collectives de développement

Table des Matières

La proximité : moyen de cohésion sociale	<i>p 49</i>
— Optimiser l'offre de services pour atténuer les distances	<i>p 53</i>
— Orientations	<i>p 54</i>
— Travailler à un maillage du territoire pour enrichir l'offre de services dans un souci d'homogénéisation géographique.	
— Aider à la mobilité des personnes pour une meilleure insertion à la vie sociale.	
— Maintenir les emplois liés aux services publics : un moratoire sur l'emploi	
— Chemins choisis	<i>p 55</i>
— 23. Favoriser et accompagner des démarches collectives et partenariales	
— 24. Inciter à la recherche de solutions innovantes et expérimentales	
— 25. Améliorer l'organisation des services publics	
— 26. Négocier un moratoire sur les emplois des services publics avec les services de l'Etat	
— Oser une politique culturelle pour générer du lien social	<i>p 59</i>
— Orientations	<i>p 60</i>
— Le patrimoine culturel au cœur de l'identification du territoire	
— L'enfance et la jeunesse au centre du projet culturel	
— Un territoire mieux équilibré, plus équitable dans son offre culturelle	

Table des Matières

Chemins choisis

p 61

- 27. Développer les pratiques
- 28. Enrichir l'offre artistique
- 29. Mutualiser les moyens
- 30. Rechercher, restituer et diffuser des savoirs, éduquer au territoire
- 31. Répartir les équipements sur le territoire de manière équilibrée
- 32. Expérimenter des dispositifs culturels territoriaux
- 33. Mener des actions de sensibilisation, communication (outils et manifestations)

Créer du logement pour mieux accueillir

p 65

Orientations

p 66

- Atteindre un parc de logements, en qualité, en quantité, en diversité, compatible avec l'enjeu démographique.
- Organiser la politique du logement à l'échelle territoriale.

Chemins choisis

p 67

- 34. Elaborer un plan pluriannuel de création de logements locatifs
- 35. Mobiliser des dispositifs incitatifs pour les propriétaires privés ou publics
- 36. Permettre un accès plus facile à la propriété
- 37. Mettre en place des services liés à la politique du logement
- 38. Soutenir des actions pilotes

Table des Matières

Faciliter l'utilisation des T.I.C comme moyen de cohésion et de développement du Pays *p 71*

Orientations *p 72*

— Equiper le territoire en infrastructures pour les T.I.C

— Favoriser l'usage des T.I.C par les habitants et les acteurs du Pays comme moyen de connaissance et d'échange, et de renforcement de la cohésion territoriale

Chemins choisis *p 73*

— 39. Etudier la faisabilité et les conditions d'accès du Territoire aux T.I.C

— 40. Sensibiliser, informer, former et assister la population et les acteurs locaux, coordonner les activités

— 41. Soutenir les initiatives locales et les mises en réseau

Table des Matières

La coopération : méthode pour la mise en oeuvre de la Charte p 75

Une organisation territoriale claire et complémentaire pour la conduite de la Charte p 78

L'organisation politique

1. Le GIPDL
2. Le Conseil de Développement du Pays
3. Le Comité de Pilotage du Pays
4. L'Assemblée Générale du Pays

L'organisation technique

Un fonctionnement territorial mobilisateur au service du Pays et de sa Charte p 79

1. se dote de ses propres compétences techniques et s'appuie sur celles du territoire. A cette fin, l'équipe technique de l'Airial renforcée d'une compétence en urbanisme et d'une mission économique structurée est intégrée au GIPDL.

2. sollicite sa présence, en tant que porte-parole du territoire et de préservations de ses intérêts, dans les instances où sont discutées et validées des projets ayant un impact sur le Pays.

3. se donne des moyens de communication et d'information à la fois pour mieux diffuser mais aussi mieux fédérer.

4. met en œuvre un programme de formation territorial en accompagnement de la mise en œuvre de la charte.

5. se dote de moyens pour un bon suivi de la Charte et de son évaluation.

Pays des Landes de Gascogne
Pays des Landes de Gascogne

Pays des Landes de Gascogne
Place de la Mairie - 40 630 Sabres

Tél : 05 58 04 43 43

Fax : 05 58 04 43 40

www.airial-hautelande.org

Les Partenaires du Pays :

